

REVUE DE L'AGEEFEP

L'Association des étudiants et étudiantes de la FEP

Cité

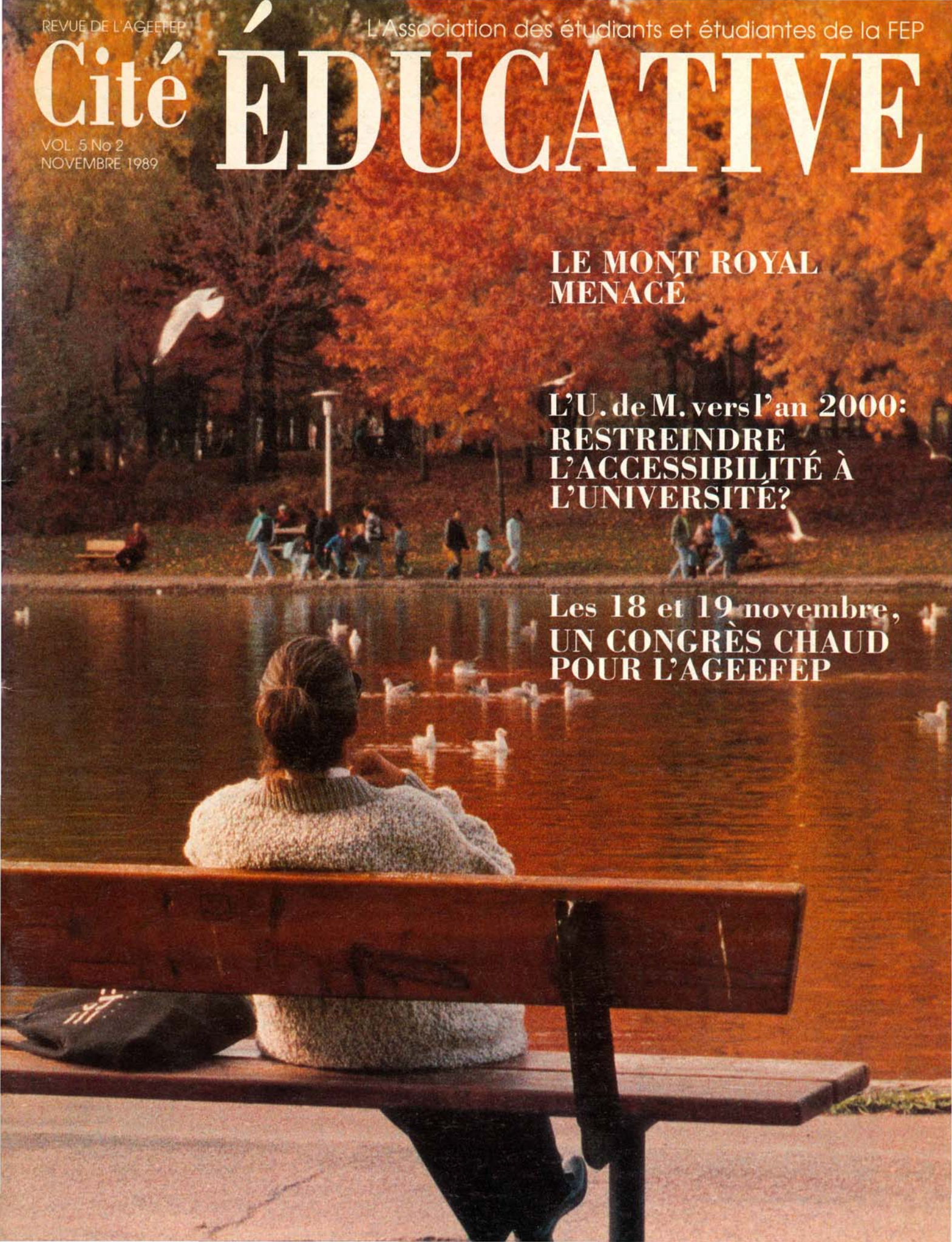
VOL. 5 No 2
NOVEMBRE 1989

ÉDUCATIVE

**LE MONT ROYAL
MENACÉ**

**L'U. de M. vers l'an 2000:
RESTREINDRE
L'ACCESSIBILITÉ À
L'UNIVERSITÉ?**

**Les 18 et 19 novembre,
UN CONGRÈS CHAUD
POUR L'AGEEFEP**





COMPLÉTEZ VOTRE FORMATION UNIVERSITAIRE

PROFILS DE BACCALAURÉATS

Vous poursuivez actuellement des études et vous envisagez de compléter votre formation universitaire?

La Faculté vous propose des profils de baccalauréats, par cumul de certificats, qui vous aideront à atteindre votre but.

En voici quelques exemples:

Créativité
Recherche documentaire
et rédaction française
Information et journalisme

Publicité
Relations publiques
Sciences de la communication

Gérontologie
Toxicomanies
Santé communautaire

Études de l'environnement
Santé et sécurité
du travail
Toxicologie éco-industrielle

Gestion des services de santé I
Gestion des services de santé II
Relations industrielles I

Droit
Santé et sécurité du travail
Relations industrielles I

Vous désirez des conseils pour composer votre profil de baccalauréat? N'hésitez pas à consulter votre responsable de programme actuel ou prenez rendez-vous avec un conseiller en formation au:

343-6867

**APPRENDRE
POUR AGIR**

SOMMAIRE

6 **Éditorial :**

Des acquis à consolider

7 **Entrevue :**

Laurent Laplante lance un pavé dans la mare tranquille de la bonne conscience universitaire.

12 **L'Université de Montréal vers l'an 2000 :**

Un plan pour réduire l'accessibilité aux études universitaires?

14 **Quatre recteurs professent leur foi en l'éducation permanente**

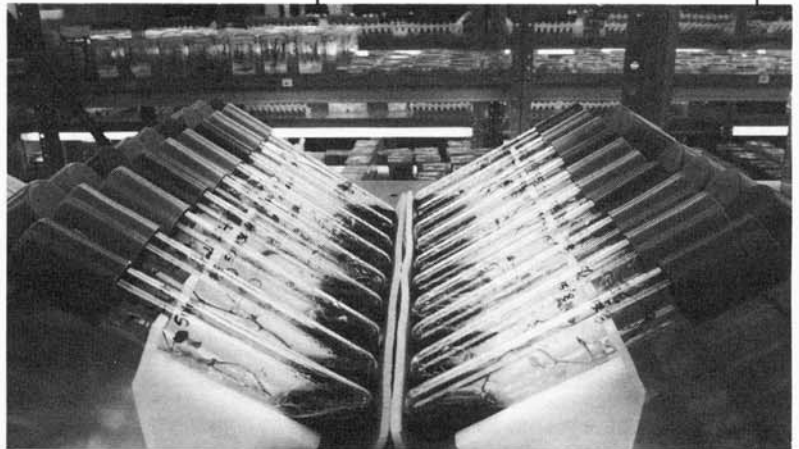
16 **La biotechnologie:**

l'Homme améliore la nature

19 **Alice Girard, pionnière des soins infirmiers**



Page couverture
Photo du lac des castors sur le mont Royal



16

21 **Le mont Royal menacé :**

M. Jean-Claude Marsan, le doyen de la Faculté d'aménagement de l'U. de M., ne craint pas les comparaisons osées : le mont Royal est aux Montréalais ce que l'Acropole était aux citoyens de la Grèce antique!



21

25 **Brébeuf, l'école privée des bonnes familles**

30 **La petite histoire de l'U. de M.:**

Ben Caribou ou les grandeurs et misères de la vie d'étudiant



25

32-38

Le congrès de l'AGEEFEP

À VOTRE SERVICE

SERVICE DES SPORTS

Inscription au programme pour enfants et adolescents :

Une gamme variée d'activités est offerte aux jeunes durant le week-end au CEPsum. Pour le trimestre d'hiver, l'inscription se fait le samedi 9 décembre, de 11 h 00 à 12 h 00; pour les retardataires, le lundi 11 décembre.

Information : 343-6160.

Horaire d'ouverture du CEPsum :

Du lundi au vendredi : de 7 h 00 à 23 h 30.

Samedi et dimanche : de 9 h 00 à 18 h 00.

Du 1^{er} au 23 décembre, le CEPsum fera appel à votre générosité : apportez-y des denrées alimentaires, des vêtements ou des jouets. En guise de remerciements, le CEPsum vous ouvrira gratuitement ses portes les 21, 22 et 23 décembre.

SERVICE DE SANTÉ

Du 20 au 24 novembre se tiendra, sur le campus de l'Université de Montréal, une campagne de prévention de l'abus des psychotropes. Le thème de la campagne est : Bien vivre, c'est ma drogue! Plusieurs activités sont prévues, dont un débat sur la légalisation des drogues (le mardi 21 novembre, de 12 h 30 à 13 h 30, au local F-2245 du pavillon Jean-Brillant) et un party au Clandestin le jeudi 23 novembre.

Des stands d'information parcourront le campus :

le lundi 20 novembre, de 10 h 00 à 17 h 00, École polytechnique;

le mardi 21 novembre, de 10 h 00 à 13 h 00, Faculté d'aménagement;

le mardi 21 novembre, de 14 h 00 à 17 h 00, pavillon Marguerite-d'Youville;

le mercredi 22 novembre, de 10 h 00 à 19 h 00, pavillon Jean-Brillant;

le jeudi 23 novembre, de 11 h 00 à 13 h 00, pavillon Principal.

Nous vous encourageons donc à participer à la semaine Bien vivre, c'est ma drogue!

SERVICE D'ANIMATION CULTURELLE

Ne vous laissez pas abattre par l'annonce grelottante de l'hiver. Profitez du Service d'animation culturelle, venez vous réchauffer au Centre d'essai, où le Ciné-campus vous offre **tous les mercredis soir** deux représentations des films les plus courts. Si vous préférez les arts visuels, venez faire un tour à La galerie, au 4^e étage du Centre communautaire. Les expositions s'y poursuivent jusqu'à la mi-décembre. **Le 23 novembre** à 20 h 00, le Centre d'essai présente la lecture publique d'un texte primé au Concours d'écriture dramatique 1988-1989.

Enfin, pour les mélomanes, le Chœur et l'Orchestre du SAC vous convient à leur concert de Noël les **9 et 10 décembre**. Au programme cette année : des extraits de *La création* de Haydn.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous téléphoner : 343-6524.

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Vous pouvez vous procurer les publications suivantes au secrétariat du SOCP et dans les librairies de l'Université de Montréal :

- *Réussir ses études* (19,95 \$)
- *Contrôlez votre poids* (6,95 \$)
- *Bien vivre le stress* (12,95 \$)
- *Guide pratique pour l'autotraitement du bégaiement* (5,00 \$)
- *Guide pratique pour le diagnostic et le traitement des dysfonctionnements sexuels* (5,00 \$)
- *Que sont-ils devenus? Promotion 1987. Enquête auprès des diplômés de l'Université de Montréal* (9,95 \$)

SOCP

2101, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage

Tél. : 343-6853

INITIATIVES ÉTUDIANTES

Avez-vous une idée originale, un projet dont pourrait bénéficier la communauté universitaire? Nous pouvons vous aider à le réaliser. Procurez-vous un formulaire au 2101, boul. Édouard-Montpetit, bureau 7, informez-vous des règles du jeu en téléphonant au 343-6725

LES SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le Bureau de l'aide financière vous rappelle que ne sont admissibles aux prêts et bourses que les étudiants à plein temps (12 unités).

Heures d'ouverture : le lundi, de 10 h 00 à midi et de 13 h 15 à 16 h 45; du mardi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45.

Il est à noter que la distribution des certificats de prêts et de bourses s'effectuera sans interruption. Pour connaître la date d'arrivée des chèques de bourses, téléphonez au 343-6122.

Attention! Nouvelles heures d'ouverture du Bureau universitaire de l'emploi : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

SERVICE DE PASTORALE

Une brochette d'activités pour ceux et celles qui veulent s'engager dans différents secteurs. En voici quelques-unes :

- l'humanisation et l'engagement social : Prévention du suicide, Semaine de la paix, Atelier Sud-Nord;
- formation-réflexion-échange : Partage biblique, Connaissance des religions, Colloque, Demain mariage;
- liturgie-retraite-intériorisation : Pèlerins d'Emmaüs, Sur la route de Berthier.

Un centre étudiant qui vous accueille au 2765, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

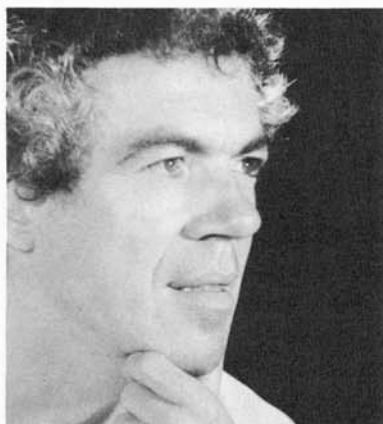
Une publication : *La navette*, huit fois par an.

Pour information : pavillon Marguerite-d'Youville, local 1095.

Tél. : 434-6394.



Université de Montréal
Services aux étudiants



LE VERBE CORROSIF DE LAURENT LAPLANTE

Claude Garon

Très diserts sur tous les aspects de la réalité, les intellectuel-le-s des universités sont remarquablement cois sur l'établissement qui les emploie...sauf évidemment quand vient le moment de renégocier leur convention collective.

«Réflexe corporatiste», assure M. Laurent Laplante, à qui ce numéro de *Cité éducative* consacre une entrevue exceptionnellement longue, un réflexe qui s'accompagne d'une volonté de consensus à tout prix, ce qui inhibe toute dissidence et perpétue le statu quo.

Les intellectuel-le-s patentés ne sont pas les seuls que M. Laplante gratifie d'une volée de bois vert. Ont également droit à quelques coups de trique les dirigeant-e-s de nos augustes établissements universitaires, si exclusivement rivés à leur bilan comptable qu'ils travestissent les fins de l'éducation, et les chercheurs empêtrés dans des projets nébuleux ou, pire, en si parfaite osmose avec l'entreprise privée qu'on se demande si l'université est encore justifiée de leur verser un salaire. Même les étudiant-e-s, souvent incompétents et trop enclins à confondre leur prose et celle des grands maîtres, n'échappent pas au regard inquisiteur de Laurent Laplante.

Sont-ce là paroles d'extrémiste? Ce serait trop commode de discréditer le propos en lui collant une étiquette réductrice. Polémiques, caustiques, vitrioliques, corrosifs, tels sont certes la pensée et le verbe de M. Laplante. Et pourquoi pas? Ça nous change — et pour le mieux — de l'aseptisation langagière et du discours lénifiant qui prolifèrent allègrement dans les temps présents et qui procèdent eux-mêmes d'une uniformisation vers le «milieu», où, comme chacun le sait ou devrait le savoir, réside plus souvent la médiocrité que la vertu, n'en déplaise à la sagesse latine.

Il arrive décidément que le hasard fasse bien les choses. L'entrevue avec M. Laplante coïncide en effet avec la divulgation d'un document intitulé *L'Université de Montréal vers l'an 2000* qui, à plusieurs égards, confirme les constatations et appréhensions exprimées par M. Laplante quant aux orientations futures des universités québécoises. Si nous étions manichéens, nous serions tentés de voir dans les deux types de prose des extrémités du spectre discursif : d'un côté le propos de M. Laplante — incisif, limpide et courageux —, de l'autre le texte universitaire — emberlificoté, tortueux et sibyllin. La réalité n'est évidemment pas aussi simple que le voudrait le manichéisme. À tout événement, chacun-e puisera certainement là les éléments d'un débat sur la mission des universités qui connaîtra maints remous au cours de la prochaine année. ■

Cité éducative

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»
Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Administrateur

Denis Sylvain

Collaborateurs et collaboratrices

Daniel Baril, Anne-Marie Larocque, Claude Lauzon, Robert Thériault, Michèle Vincent

Secrétaire à la rédaction

Maude Hervé

Révision

Services d'édition Guy Connolly

Graphisme et mise en pages

Liliane Bedey

Direction artistique et photographie

René Bouchard

Impression

L'éclaireur inc.

Publicité

AGEEFEP

Tirage

20 000 exemplaires

Dépôt légal — 4^e trimestre 1989

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Courrier de 2^e classe n° 8084

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions.

L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction.

Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Christian Arseneault, vice-président aux affaires académiques

Chantal Laplante, vice-présidente aux affaires étudiantes

Jean-Pierre Vézina, vice-président aux services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault



Adresse postale :
C.P. 6128, Succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél. : (514) 842-3678



ÉDITORIAL

DES ACQUIS À CONSOLIDER

Parce qu'ils se tiennent tous les deux ans, parce qu'ils définissent les orientations de base et qu'ils sont le pivot de la vie démocratique, les congrès de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) constituent toujours un moment primordial. Le congrès qui aura lieu les 18 et 19 novembre prochain ne fera certainement pas exception. Le thème qui chapeautera les délibérations — Des acquis à consolider — ne découle pas du hasard : il rappelle avec force la volonté des étudiant-e-s issus du marché du travail de ne pas être laissés pour compte dans le débat qui a cours sur l'avenir des universités québécoises.

Objet d'innombrables interventions depuis plus d'un an, la question du financement des universités ouvre en effet la porte à une redéfinition de la mission des universités. Très préoccupés par leurs difficultés financières et la volonté d'accentuer les activités de recherche ainsi que les études de 2^e et de 3^e cycles, les dirigeant-e-s des universités — et tout particulièrement ceux de l'Université de Montréal — pourraient être tentés de réclamer un nouveau mode de financement qui réduirait l'accessibilité aux études universitaires.

Quel que soit le motif invoqué — souci de l'excellence, impératifs de la mondialisation de l'économie, besoins de l'entreprise, etc. —, l'AGEEFEP ne pourra toujours que s'opposer à une réforme qui contredirait un principe démocratique élémentaire : la possibilité pour le plus grand nombre d'avoir accès aux études universitaires. Le congrès devra en conséquence se pencher sur différents aspects de l'application de ce principe : le dégel prévu des droits de scolarité, l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel au régime des prêts et bourses et l'accès aux études universitaires pour les gens des régions du Québec.

Comme on pourra le lire plus en détail dans le texte publié en pages 12 et 13 de ce même numéro, la Faculté de l'éducation permanente serait singulièrement touchée par le redéploiement des priorités de l'Université. Ce ne serait pas la première fois que la mal aimée des facultés de l'U. de M. serait en proie au doute et à l'incertitude; l'existence de la FEP a périodiquement été remise en cause depuis sa fondation. D'ailleurs, ne serait-il pas temps pour l'Université de faire définitivement son nid sur cette question? Pour toute la clientèle inscrite à la FEP, il devient vexant — et lourd de conséquences — de fréquenter une faculté éphémère, gouvernée selon des règles de jeu volatiles?

Devant les défis que pose le genre de formation dispensé par la FEP, l'AGEEFEP ne cesse de s'étonner de l'esprit défaitiste des dirigeant-e-s de l'Université, trop prompts à choisir le rétrécissement du champ d'action de la Faculté comme solution à ses problèmes. Les efforts, croit l'AGEEFEP, trouveraient meilleur emploi s'ils étaient dirigés vers l'amélioration du sort de milliers de gens qui, en tout droit et en toute bonne foi, aspirent à une formation universitaire. L'U. de M. errerait et trahirait sa mission si elle ignorait l'importance de cette réalité sociale contemporaine.

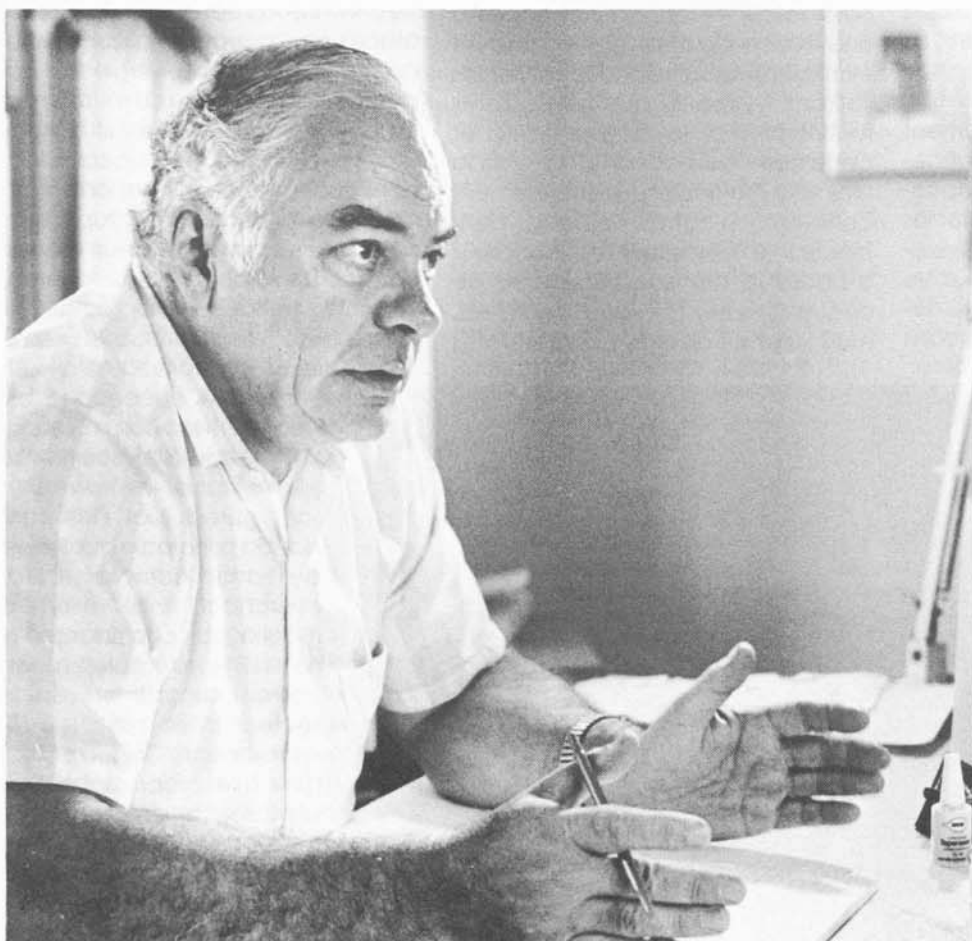
On ne s'étonnera donc pas que l'AGEEFEP réaffirme son attachement aux quelques caractéristiques qui distinguent la FEP : des programmes de certificat adaptés aux besoins des gens issus du marché du travail, la possibilité d'obtenir un baccalauréat par le cumul de trois certificats, des conditions d'admission souples qui tiennent compte des acquis des personnes, des méthodes pédagogiques inspirées de l'andragogie et des horaires adaptés aux obligations particulières de la clientèle.

Des acquis à conserver et à promouvoir, l'AGEEFEP en compte également quelques autres, dont sa reconnaissance officielle par l'Université à la fin de 1988. L'Association a ainsi obtenu de siéger au Conseil représentant les étudiants, là où sont nommés les représentant-e-s des étudiant-e-s aux diverses instances universitaires. Ce sont là autant de canaux où faire entendre notre voix. Et il y a aussi les services dispensés par l'Association, des services de plus en plus populaires auprès de nos membres, avons-nous constaté. On nous permettra ici de citer l'agenda *L'indispensable*, la revue *Cité éducative* ainsi que le nouveau café de l'AGEEFEP, au pavillon Jean-Brillant, où chacun-e est chaleureusement invité.

Nos derniers mots iront aux délégué-e-s élus cet automne dans toutes les classes de la Faculté. Ce sont eux et elles, plus de 200 au total, qui participeront à la définition du plan d'action de l'AGEEFEP pour les deux prochaines années. Leur présence au congrès est le gage de la vie démocratique de l'Association; elle est aussi le fondement de sa crédibilité.

Robert Martin,
président

ENTREVUE



Claude Garon

« **E**n démocratie, l'État joue le rôle d'un Robin des Bois qui vole les riches pour donner aux pauvres. Mais si Robin des Bois s'acoquine avec le shérif de Nottingham, ça va mal pour le peuple. » Parce qu'elles sont largement tributaires des fonds publics et en raison de leur nature même, les universités québécoises devraient être un pivot de la démocratie. Or, en ramenant leur questionnement et leurs difficultés à un problème de sous-financement, les universités éludent leurs véritables carences et leurs comportements élitistes : un désintérêt marqué pour le 1^{er} cycle, la spécialisation outrancière des programmes, l'absence d'évaluation crédible, la démission devant les impératifs de la formation fondamentale, la langue de bois syndicale qui soustrait les professeur-e-s à tout contrôle, les coûts élevés de la recherche universitaire qui, trop souvent, est soit bidon, soit trop directement liée aux diktats de la grande industrie. Avec *L'Université, questions et défis*¹, M. Laurent Laplante a jeté un pavé dans la mare tranquille de la bonne conscience universitaire. Éditorialiste, journaliste, analyste, animateur de radio et de télévision, chargé de cours depuis nombre d'années, M. Laplante a aussi été président du Comité d'étude sur la rémunération des cadres supérieurs des universités du Québec, président du Comité de travail sur les vols à main armée au Québec, régisseur à la Régie des services publics du Québec, commissaire de la Commission royale d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale et président de la Commission de l'évaluation au Conseil des collèges. L'entrevue a été réalisée le 29 août dernier à Québec.

LAURENT LAPLANTE

1— Laurent Laplante, *L'université, questions et défis*, Collection Diagnostic, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 140 pages.

Cité éducative : Vous êtes sceptique devant les nombreuses dénonciations du sous-financement dont souffriraient les universités québécoises. Vous croyez cependant qu'il existe bel et bien une crise universitaire. En quoi consiste-t-elle?

Laurent Laplante : Il y a certainement des cas très réels de sous-financement ; ce serait cependant trop facile et trop limité de résumer toutes les difficultés de notre réseau universitaire à une question de gros sous. Je pense plutôt que les problèmes découlent de ce que nous vivons dans un système très généreux. Ce n'est pas mal en soi, mais il en va de la générosité comme de l'alcool : beaucoup de gens ne « portent » pas ça.

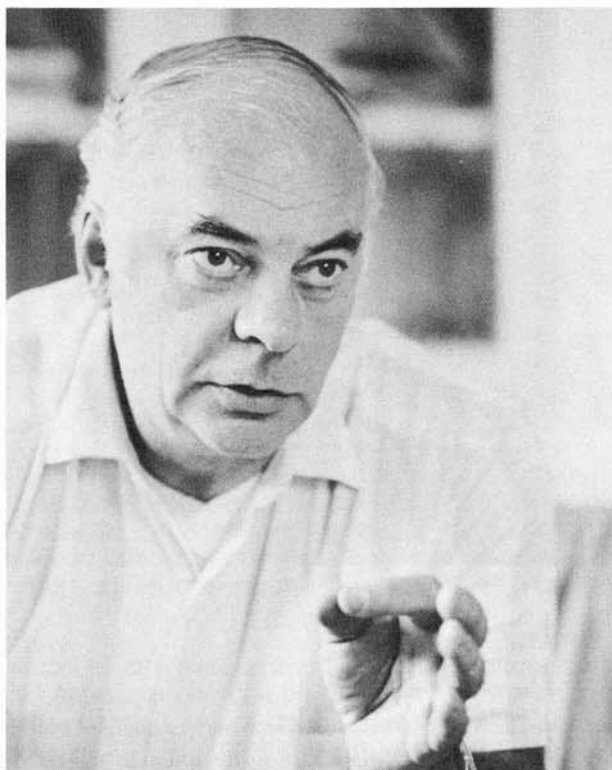
C.É. : Pouvez-vous être plus précis?

L.L. : Prenons d'abord l'exemple des cégeps. Chaque année, le ministre de l'Éducation signe plusieurs milliers d'exemplaires du DEC, un diplôme qui est reconnu dans toute la province. Le ministre n'a pourtant aucune idée de ce qu'il sanctionne et des aptitudes des diplômés. À l'intérieur même d'un cégep, le directeur général et le directeur des services pédagogiques ne le savent pas davantage. Parce que les étudiants n'ont été soumis à aucun examen provincial, parce que les programmes sont flous et que, dans chaque classe, l'enseignant est entièrement libre en ce qui a trait au contenu de son cours. Il résulte de ce laxisme que l'université accueille beaucoup de gens qui n'ont pas la formation requise et qui obtiendront pourtant un diplôme universitaire.

C.É. : Le problème que vous soulevez est-il vraiment si répandu?

L.L. : Au 1^{er} cycle de l'université, tout au moins en ce qui concerne les sciences humaines, le plagiat est une véritable calamité. De nos jours, si un étudiant me soumet un travail de

deux pages sans fautes, j'ai la certitude qu'il a copié; le problème, c'est de le prouver. Avec le développement de la connaissance et de l'ordinateur — qui donne accès à une information infinie —, il devient extrêmement difficile d'identifier les sources. Il y a aussi que les étudiants maîtrisent mal la langue écrite et cette carence s'accompagne de la difficulté à articuler un raisonnement cohérent. D'autres facteurs contribuent à perpétuer ce laxisme : d'abord le fait que l'idéologie de centre-gauche répugne à évaluer, mais surtout l'absence d'intérêt des



«L'université québécoise est comme le poisson : c'est par la tête qu'elle pourrit.»

professeurs à effectuer correctement ce travail d'évaluation. Un professeur d'université est engagé sur la base de son doctorat et de ses qualités de chercheur; sa performance pédagogique n'est elle-même l'objet d'aucune évaluation. Puisque cet aspect est sans influence sur la progression de sa carrière, pourquoi collerait-il un échec à un étudiant, ce qui l'exposerait au processus de révision, voire à la contestation? Au bout de la ligne — et je n'ai à ce sujet aucun doute —, les universités décernent des diplômes à rabais.

C.É. : Comment en est-on arrivé à cette situation?

L.L. : Au fil des ans, les universités en sont venues à se désintéresser des études de 1^{er} cycle et à concentrer l'essentiel de leur énergie sur les cycles supérieurs. Un recteur d'université m'a même dit un jour que les étudiants au baccalauréat constituaient la chair à canon pour la maîtrise et le doctorat; la plupart des professeurs considèrent eux-mêmes comme un fardeau d'enseigner au 1^{er} cycle, une tâche sans prestige qui, je le répète, ne contribue en rien à leur carrière. Cela dit, l'université québécoise est comme le poisson : c'est par la tête qu'elle pourrit. De plus en plus, les universités sont gérées par des gens dont la principale qualité est de savoir compter. L'État cherchant à se retirer, à réduire sa contribution financière, les établissements doivent se tourner vers le secteur privé pour leur financement. Or, le secteur privé a ses propres critères et sa voix se fait de plus en plus forte. L'on n'a qu'à regarder la composition des conseils d'administration des universités : les «socio-économiques» y occupent de plus en plus de place.

C.É. : Dans votre livre, vous déplorez également la multiplication des programmes et la surspécialisation du 1^{er} cycle.

L.L. : Quand on compare notre 1^{er} cycle à celui du Canada anglais ou des États-Unis, on constate que nos programmes sont beaucoup plus «pointus»; cette tendance à la spécialisation commence même au cégep et, soit dit en passant, elle est très populaire auprès des parents qui y voient la réponse la plus efficace aux défis du marché du travail. Lorsqu'il entre à l'université donc, l'étudiant québécois est placé devant une série de corridors très étroits; il doit en choisir un et ne plus s'en écarter; c'est ainsi que nous formons des spécialistes de l'unidimensionnel, des diplômés qui

sont bourrés de connaissances très spécialisées avant même d'avoir acquis une méthode personnelle de travail. À l'intérieur d'une même discipline, il peut très bien arriver que deux étudiants obtiennent exactement le même diplôme en ayant suivi des cours tout à fait différents. La lourdeur administrative a tout pour accentuer cette tendance. Je connais une faculté qui, pour 150 étudiants, offre 70 cours différents; elle emploie 15 professeurs, 15 chargés de cours, un doyen, deux vice-doyens, un directeur des études et un conseiller pédagogique. Elle compte aussi une pléthore de comités.

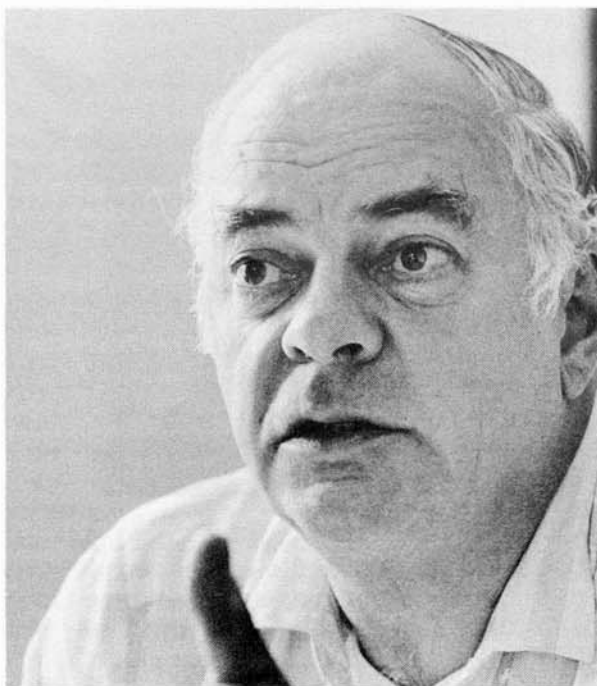
C.É. : La situation que vous décrivez a toute l'apparence d'un cercle vicieux. Peut-on en sortir?

L.L. : Les universités, il me semble, doivent devenir plus démocratiques et, pour cela, recentrer leur intérêt sur le 1^{er} cycle, qui regroupe plus de 80% de leur clientèle. Il faudrait aussi en découdre avec la langue de bois syndicale qui dit que les professeurs sont tous de bons pédagogues et de bons chercheurs. Au nom d'un principe d'égalité, les syndicats refusent toute modulation de la tâche des professeurs et tiennent mordicus à une tâche identique pour tous. Il tombe pourtant sous le sens que certains sont plus doués pour la recherche, que d'autres sont de meilleurs pédagogues, que les aptitudes se transforment avec l'âge et que chacun devrait utiliser ses véritables talents.

C.É. : Vous l'avez mentionné précédemment, les professeurs d'université sont évalués uniquement sur leurs travaux de recherche et les livres et articles publiés. Vous doutez beaucoup de la qualité de cette recherche.

L.L. : Qu'on me comprenne bien, je suis pour la recherche et je crois qu'il s'en fait de très pertinentes à l'université. Mais il existe aussi beaucoup de projets bidon qui étudient des phénomènes que l'on connaît

déjà. Je ne vois pas où cela mène de ressasser pendant des années les statistiques démographiques du Dakota du Sud en 1951. Il y a aussi le danger très réel que l'obtention d'une subvention de l'entreprise privée devienne le principal critère de la recherche, peu importe le sujet d'étude. J'ai un exemple en tête, celui des chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi qui travaillent fréquemment pour la multinationale Alcan. Or, celle-ci est responsable de graves problèmes environnementaux, entre autres la pollution du Saguenay par le mercure. Ces chercheurs demeurent-ils libres



«Derrière chaque groupe de recherche universitaire, il y a des peddlers dont la fonction consiste à solliciter des contrats de l'entreprise privée.»

d'étudier les activités polluantes d'Alcan? Pour des intellectuels, c'est là une situation très délicate. Ce phénomène est d'ailleurs accentué par la présence des démarcheurs, des gens que l'on retrouve derrière chaque groupe de recherche universitaire, des professeurs qui n'ont à peu près aucune tâche de recherche ou d'enseignement, des *peddlers* dont la fonction consiste à solliciter des contrats de l'entreprise privée.

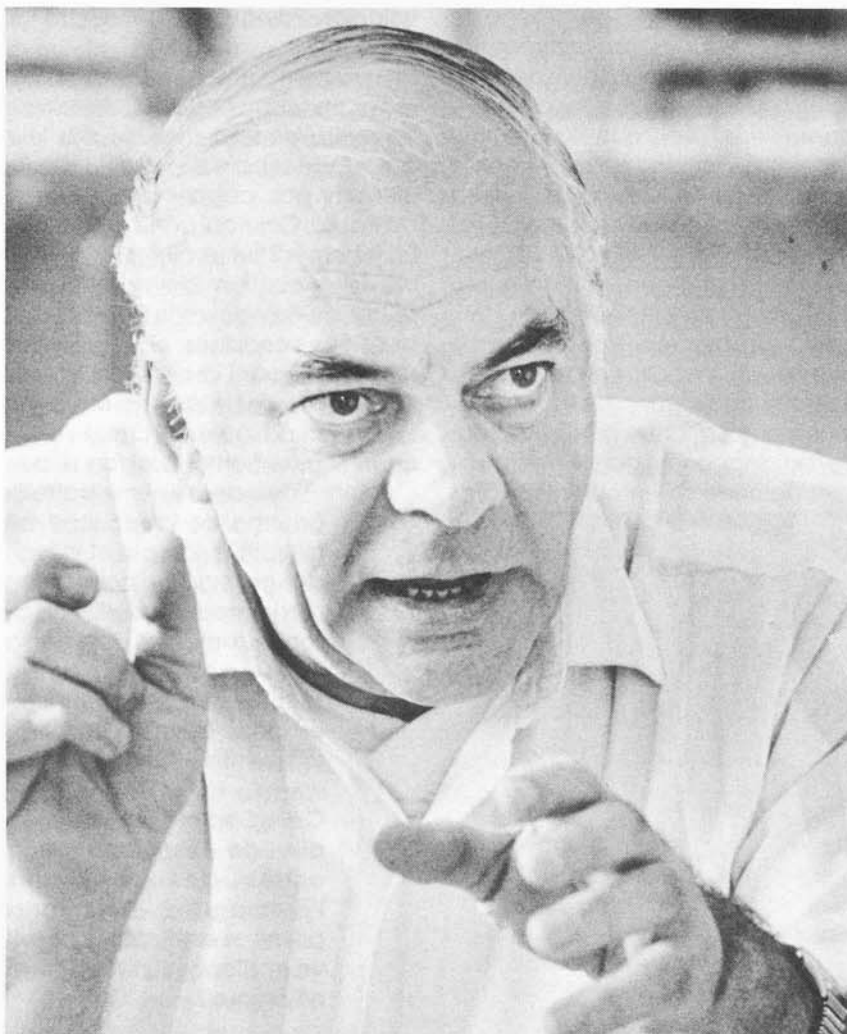
C.É. : Vous estimez aussi que les modalités d'évaluation des projets de recherche universitaire sont peu

valables. Pourquoi?

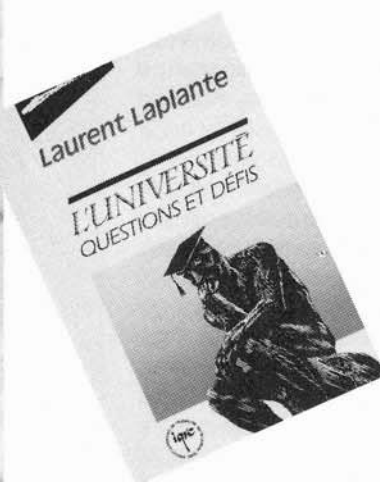
L.L. : Essentiellement pour deux raisons. En principe, les chercheurs universitaires sont évalués par leurs pairs. Or, ces pairs n'existent tout simplement pas, ce sont des collègues de travail. Celui qui porte aujourd'hui un jugement sur le projet de recherche d'un confrère devra tôt ou tard se soumettre au même processus; dans ces conditions, chacun a intérêt à «renvoyer l'ascenseur». L'autre raison découle de la très grande spécialisation de la recherche. Le chercheur qui réclame des fonds pour étudier les poils de la sixième patte de gauche de la mouche tsé-tsé justifie son projet devant des gens qui ne connaissent pas la mouche tsé-tsé ou qui sont eux-mêmes des spécialistes des poils de la quatrième patte de droite. Il est donc le seul à connaître vraiment son sujet.

C.É. : Compte tenu du manque de ressources financières des universités, l'arrimage à l'entreprise privée n'est-il pas la seule voie d'accès à des fonds nouveaux?

L.L. : Je ne suis pas sûr que ce soit si rentable. Bien sûr, les entreprises paient le coût des recherches, mais ce sont les universités qui supportent seules toute l'infrastructure des laboratoires. Et puis, il y a le problème de l'utilisation du personnel. Quand l'université paie à un professeur son téléphone, ses appels interurbains, une secrétaire, un ordinateur, un photocopieur, un télécopieur et un très bon salaire, est-il normal qu'il travaille pour le Conseil du patronat ou je ne sais qui? Il y a plus grave encore : je connais des cas où des professeurs ont profité des recherches effectuées à l'université pour obtenir des brevets et fonder leur propre entreprise. Promenez-vous dans les bureaux des universités et vérifiez si les professeurs s'y trouvent. Les universités se plaignent de manquer d'argent et elles acceptent, à l'Université de Montréal par exemple, que les professeur-e-s ne donnent en



«Il faut vraiment être tombé sur la tête pour souscrire à l'existence de syndicats de chargés de cours.»



moyenne que 3,7 heures de cours par semaine. C'est inévitable quand on négocie la tâche sur une base de six heures d'enseignement par semaine. À Concordia, la base de négociation est de neuf heures et on arrive à une moyenne d'enseignement de six heures. Cela n'est sans doute pas étranger au fait que Concordia coûte 30 % moins cher que les autres universités.

C.É. : Pour dispenser l'enseignement, les universités recourent abondamment aux chargés de cours. Dans votre livre, vous qualifiez ce groupe de «caste monstrueuse». Sans doute est-ce un euphémisme de dire que vous voyez là un problème!

L.L. : Le problème, c'est d'abord que les universités ont trouvé là un moyen facile et commode de soulager leur budget; un chargé de cours coûte beaucoup moins cher qu'un pro-

fesseur permanent, c'est bien connu. Mais peut-on considérer comme normal que ce groupe dispense aujourd'hui 50 % des cours de 1^{er} cycle dans les universités québécoises? Ces gens ne participent nullement à la recherche universitaire; l'université n'est pas non plus leur principal milieu de vie.

C.É. : Vous êtes vous-même chargé de cours depuis plusieurs années. Partagez-vous leur mécontentement et leurs revendications?

L.L. : Je crois que les chargés de cours devraient être beaucoup mieux payés qu'actuellement. Cette catégorie d'enseignants ne devrait cependant être appelée que pour des besoins précis et temporaires, et surtout pas se substituer au corps professoral. Lorsque j'accepte une charge de cours, je suis bien conscient de servir de «bouche-trou». Je

ne vois là rien d'anormal, car je sais que ce besoin existe à l'université. Mais il faut vraiment être tombé sur la tête pour souscrire à l'existence de syndicats de chargés de cours; c'est là une stérilisation additionnelle dans l'université. D'ailleurs, la permanence quasi absolue du personnel dans les universités est un monstre, une irresponsabilité sociale démentielle qui coûte une fortune à la société et qui prive la jeune génération de toute possibilité d'emploi. Une personne peu instruite qui a travaillé pendant 40 ans au même endroit et qui perd son emploi est plongée dans une situation très difficile. Mais des gens qui ont 22 ans de scolarité et qui sont bardés de diplômes ne devraient jamais être permanents; ils sont mieux armés que quiconque pour se débrouiller dans la vie.

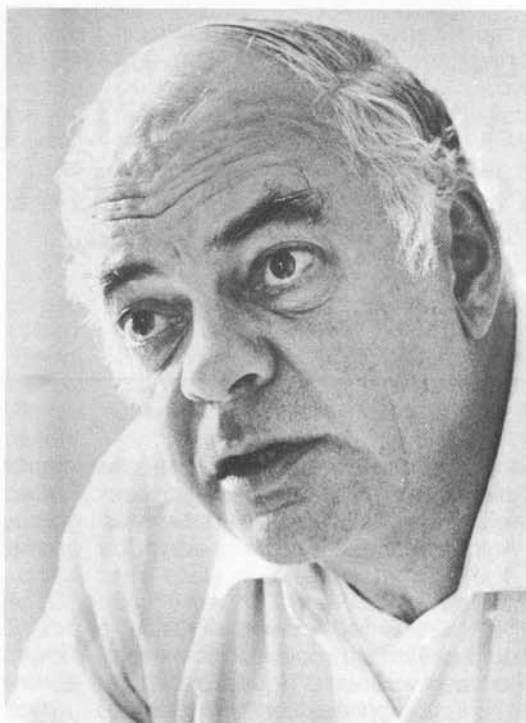
C.É. : Dans un autre ordre d'idées, vous considérez comme malsaines

la multiplication et la trop grande spécialisation des programmes d'études. Doit-on en déduire que vous n'êtes pas favorable aux programmes de certificat, très populaires à l'Éducation permanente?

L.L. : Le cas des adultes est un peu différent et les programmes de certificat se sont multipliés avec le développement des études à temps partiel, un phénomène si important que les statistiques sur la clientèle parlent maintenant d'«étudiants équivalents à temps complet». Malgré les objections de l'université classique, il me semble que ce genre de formation répond à un besoin très réel et je ne vois rien de mal à ce que des gens recourent à l'université pour acquérir un savoir précis. Pour cette clientèle comme pour toutes les autres, je crois cependant que l'acquisition d'une formation fondamentale doit précéder l'émission de tout diplôme universitaire. Parce que le développement de l'autonomie est le but ultime de l'éducation et que l'autonomie présuppose une bonne capacité d'analyse et une méthode personnelle de travail. Pour qu'un diplôme soit valable, il faut aussi que les gens aient baigné dans le climat universitaire pendant un certain temps.

C.É. : Vous n'êtes pas le premier à le faire, mais vous insistez beaucoup sur la connaissance de la langue écrite, que vous identifiez comme l'un des éléments de la formation fondamentale.

L.L. : Avec la capacité de raisonner, de manier la dialectique et même le sophisme, de parler, de discuter, d'amener une conclusion qui découle des prémisses, l'écriture est bien sûr une habileté fondamentale à exiger des diplômés de l'université. Pour avoir beaucoup travaillé à la radio et à la télévision, j'ai la certitude que l'écrit représente l'unique méthode démocratique d'apprentissage. Les seuls autodidactes sont ceux de l'écriture; elle seule s'adapte au rythme



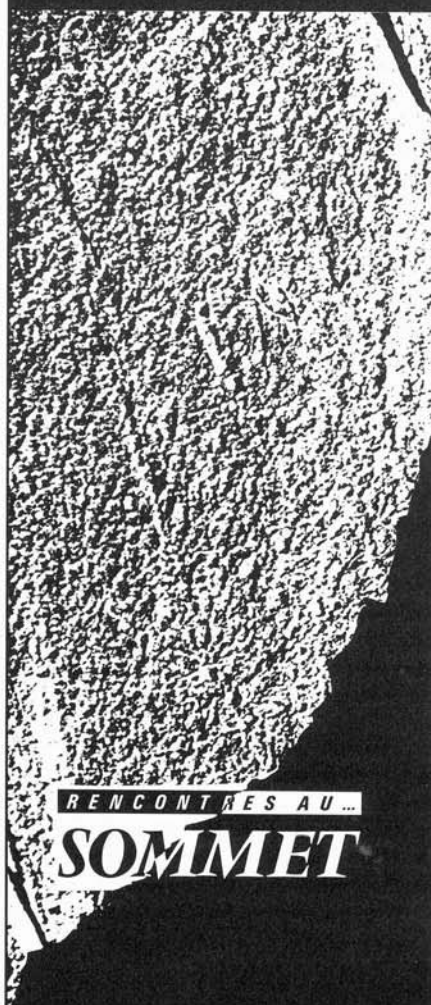
«Les seuls autodidactes sont ceux de l'écriture; elle seule s'adapte au rythme d'apprentissage de l'individu.»

me d'apprentissage de l'individu. Sans l'écrit, aucune autonomie n'est possible.

C.É. : Quels sont, selon vous, les autres éléments de la formation fondamentale?

L.L. : J'en identifierais deux autres. Le premier, dont on ne parle jamais mais qui m'apparaît indispensable, consiste à acquérir un sentiment de sécurité, de confiance en soi. Car c'est là une condition *sine qua non* de l'action : on n'entreprend rien si on ne croit pas à ses chances de réussite. L'autre élément, c'est l'éthique. Il ne s'agit évidemment pas de verser dans la moralisation, mais il faut faire en sorte que le diplômé de l'université, dont l'État a payé plus de 90 % de la formation, n'arrive pas sur le marché du travail en se disant : «Maintenant, à moi le magot!». L'instinct démocratique doit émaner des citoyens, les lois ne suffisent pas, et aucune société n'est viable sans le désir des individus de contribuer à son évolution. Si l'université ignore la réflexion éthique, elle produira des experts en droit qui deviendront des Sinclair Stevens ou, au mieux, des techniciens de la politique comme Robert Bourassa. ■

CEPSUM



RENCONTRES AU ...

SOMMET

LE CEPSUM...

- Plus de 100 activités différentes.
- Activités sportives offertes également aux jeunes de 2 à 17 ans.
- Ouvert 7 jours par semaine.

Demandez nos brochures

Accessible directement par le métro
Station Édouard-Montpetit

INFORMATION: 343-6150
ABONNEMENT: 343-6950



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports

L'Université de Montréal vers l'an 2000

UN PLAN POUR RÉDUIRE L'ACCESSIBILITÉ À L'UNIVERSITÉ?

Claude Garon

S'il n'en tenait qu'à l'Université de Montréal, le ministère de l'Éducation modifierait radicalement le mode de financement des universités, qui ne serait plus basé sur des subventions selon le nombre d'étudiant-e-s équivalents à temps complet mais plutôt sur la nature de leurs activités. L'U. de M. pourrait ainsi resserrer ses critères d'admission, diminuer sa clientèle du 1^{er} cycle, accentuer ses activités des cycles supérieurs et consacrer plus de ressources à la recherche. Une telle orientation soulève plusieurs doutes sur l'avenir que l'U. de M. réserve à l'éducation permanente.

Intitulé *L'Université de Montréal vers l'an 2000*, un document de travail émanant du vice-rectorat à la planification, daté du 13 septembre 1989, suscite une vive inquiétude à l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP). Celle-ci y décèle une orientation nettement élitiste caractérisée par une obsession de la recherche et des études de 2^e et de 3^e cycles — qui regroupent pourtant une infime minorité de sa clientèle —, et surtout une volonté d'instituer un nouveau mode de financement des universités québécoises qui remettrait en cause le principe d'une large accessibilité aux études universitaires, un des principaux acquis de la Révolution tranquille.

Certains passages sont à cet égard explicites : «Partout en Amérique du Nord, mais sans doute au Québec plus qu'ailleurs, les universités ont été invitées à poursuivre un objectif, socialement fort justifiable, de large accessibilité. Les autorités gouvernementales ont notamment usé de leur pouvoir de financement pour imposer cet objectif en allouant leurs subventions quasi exclusivement en

fonction de l'accroissement des clientèles étudiantes, sans égard aux missions particulières des universités. Aujourd'hui, force est de constater que l'accessibilité à laquelle s'est prêtée volontiers l'Université de Montréal a fait en sorte qu'elle a outrepassé, du moins dans certains secteurs, le point d'équilibre entre les ressources limitées dont disposent ses facultés et le nombre d'étudiants qu'elles accueillent... L'Université se doit de revoir en conséquence ses critères de sélection et d'admission.»

L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sur la question de l'éducation permanente, les doyens ont accouché d'une réflexion particulièrement inquiétante, comme en témoignent les propos suivants : «La réponse que l'Université a donnée aux besoins de la société l'a amenée à concevoir, à côté d'une formation longue (les programmes de baccalauréat), une filière de formation courte (les programmes de certificat). L'Université de Montréal est presque la seule, parmi les universités comparables, à mener de front les deux filières de formation dans le cadre de régimes d'études entièrement crédités. S'il faut voir dans la poursuite de cette double orientation une réponse originale aux objectifs d'accessibilité formulés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec ainsi qu'une contribution exceptionnelle au développement social, économique et culturel du Québec, l'existence de deux voies et de deux séries d'objectifs de formation ne peut manquer de soulever la question de la cohérence même de la mission de l'Université et de créer en même temps des problèmes organisationnels importants. Les gestes qui seront éventuellement posés à cet égard pourront toucher toutes les

facultés, mais leurs conséquences affecteront tout particulièrement les activités d'éducation permanente...»

Si l'Université perçoit la formation par certificats comme une incohérence avec sa mission, on devine qu'elle ne prendra aucune initiative pour en favoriser le développement, bien au contraire.

L'Université de Montréal vers l'an 2000, constate l'AGEEFEP, pêche également par omission. L'on ne manque pas de s'étonner que le chapitre consacré à l'éducation permanente ne fasse nulle mention de l'avenir réservé au baccalauréat par cumul de certificats et, a fortiori, du baccalauréat avec appellation, qui est réclamé depuis plusieurs années par l'Association et qui est à l'étude depuis plusieurs mois à la Sous-commission du 1^{er} cycle. De plus, quand l'Université parle de resserrer ses critères d'admission, l'Association ne peut s'empêcher d'être inquiète du sort qui sera réservé à la reconnaissance des acquis et, de façon plus générale, à la possibilité qu'auront les gens issus du marché du travail d'accéder à l'Université.

L'AGEEFEP s'étonne également que l'Université jingle une fois de avec la Faculté de l'éducation permanente un an et demi après l'adoption d'un document intitulé *Planification pour la Faculté de l'éducation permanente, phase I*. Découlant du rapport Ménard adopté par l'Assemblée universitaire le 9 décembre 1985 à la suite d'une large consultation, ce plan d'action contenait une foule de mesures pour favoriser la collaboration entre la FEP et les autres facultés, mais surtout pour resserrer la qualité de la formation dispensée à l'Éducation permanente. Plus récem-

ment, le 5 octobre pour être plus précis, un nouveau document de consultation de la FEP intitulé *Entente de planification, Faculté de l'éducation permanente* préconise un train de mesures pour améliorer l'efficacité de la FEP et la pertinence de ses programmes.

Pourquoi l'U. de M. ne s'en tient-elle pas à cette dernière orientation? «Essentiellement par manque de foi en l'Éducation permanente», affirme M. Robert Martin, le président de l'AGEEFEP. Rappelant que l'existence de la FEP et la qualité de la formation qui y est dispensée ont périodiquement été remises en question depuis sa création, M. Martin estime que seule la constitution d'un corps professoral qui lui appartienne en propre, une mesure dont le coût a déjà été évalué à environ trois millions de dollars par année, serait de nature à stabiliser la Faculté. Or, toujours selon M. Martin, plutôt que de se battre pour obtenir des fonds supplémentaires pour l'Éducation permanente, l'U. de M. préfère abandonner la FEP ou, au mieux, la réduire à la portion congrue.

De façon plus générale, le document de l'U. de M. s'inscrit dans un vaste mouvement de réflexion sur le financement et l'orientation des universités québécoises. Au regard du

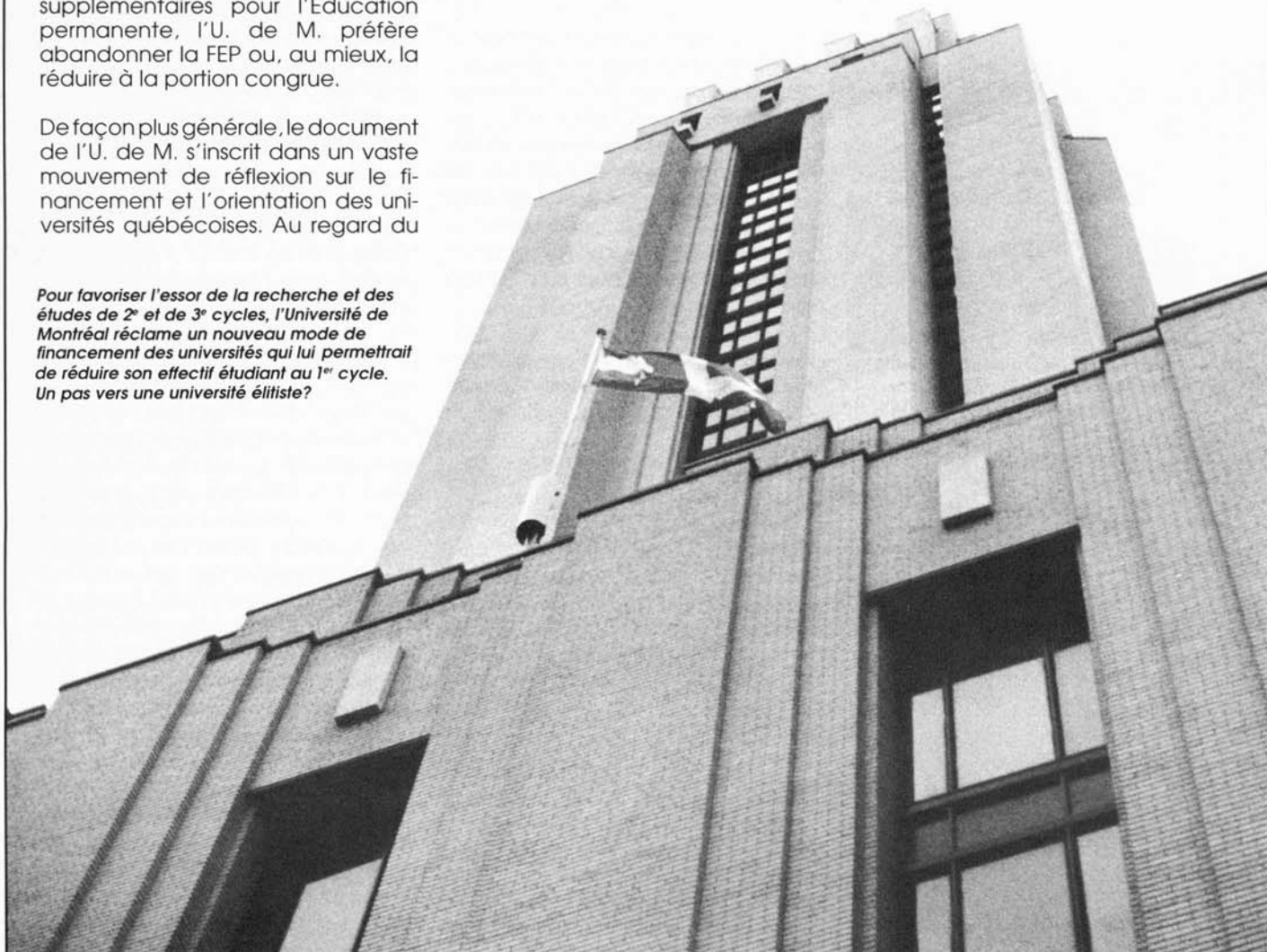
financement — et à moins que le congrès de novembre en décide autrement —, l'AGEEFEP a clairement indiqué qu'elle s'oppose au dégel des droits de scolarité. L'Association est d'avis que l'état des finances publiques au Québec est suffisamment sain pour que le gouvernement injecte un peu plus d'argent dans l'éducation. Le véritable problème, croit-elle, tient à l'insuffisance de la contribution des entreprises, qui sont pourtant les premières bénéficiaires de l'activité universitaire : ce sont elles qui profitent des connaissances des diplômé-e-s universitaires qu'elles engagent, ce sont elles également qui exploitent les découvertes des chercheur-e-s universitaires.

En ce qui concerne la mission et l'orientation des universités, l'AGEEFEP tient mordicus au principe d'une large accessibilité aux études universitaires. Dans le dossier particulier de l'Éducation permanente, l'Association réaffirme avec force la validité

de la formation par certificats, du baccalauréat par cumul de certificats et du baccalauréat avec appellation qu'elle réclame depuis plusieurs années et dont la FEP elle-même préconise la mise à l'essai. Si la formation présentement dispensée par la FEP est imparfaite, qu'on prenne les moyens pour l'améliorer, entre autres en agencant les programmes de façon à ce qu'il y ait progression d'un certificat à un autre. Une chose est sûre : l'abolition de ce type de formation serait inacceptable, car elle entraînerait un net recul de l'Éducation permanente.

Les questions dont discuteront les participant-e-s au 3^e congrès biennal de l'AGEEFEP, les 18 et 19 novembre, touchent donc à la définition même des universités québécoises dans les prochaines années. Ce sont également ces délégué-e-s qui voteront les politiques et stratégies jugées les plus appropriées pour la défense et la promotion de l'éducation permanente. ■

Pour favoriser l'essor de la recherche et des études de 2^e et de 3^e cycles, l'Université de Montréal réclame un nouveau mode de financement des universités qui lui permettrait de réduire son effectif étudiant au 1^{er} cycle. Un pas vers une université élitiste?



Au congrès de l'ACDEAULF, QUATRE RECTEURS PROFESSENT LEUR FOI EN L'ÉDUCATION

Claude Garon



M. Louis-Philippe Blanchard, recteur de l'Université de Moncton.



M. Claude Corbeau, recteur de l'Université du Québec à Montréal.

Dans le dernier quart de siècle, l'intérêt massif de la population adulte pour les études universitaires a entraîné des transformations profondes de l'université. En raison de besoins sociaux nouveaux et impérieux — et ne serait-ce que pour préserver son bassin de clientèle —, l'université du XXI^e siècle sera conçue autant pour les adultes qui retournent aux études que pour les jeunes diplômé-e-s de cégep.

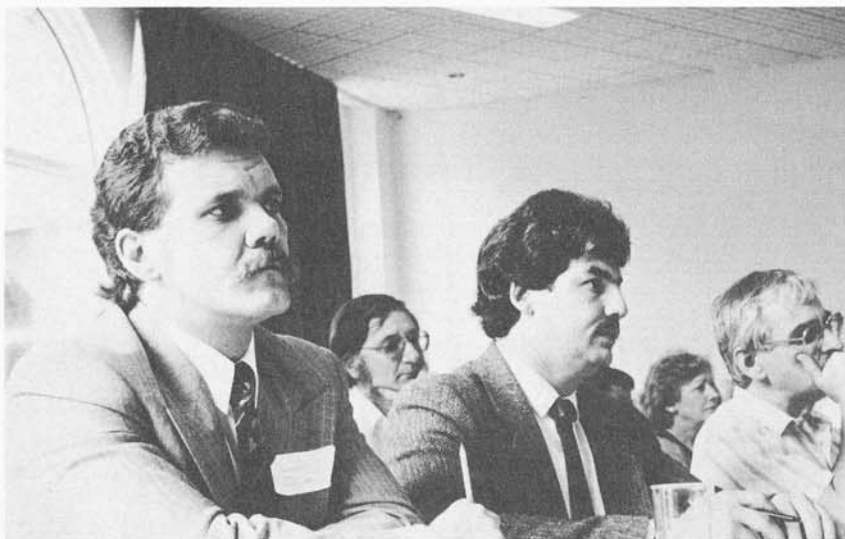
Au-delà des nuances et des modalités divergentes, quatre recteurs d'universités francophones ont répondu par l'affirmative à la question que leur a posée l'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) : «La présence des adultes amène-t-elle ou devrait-elle amener des transformations à l'université?»

Invités au congrès annuel de l'ACDEAULF l'été dernier à Sainte-Adèle, MM. Louis-Philippe Blanchard

de l'Université de Moncton, Claude Corbeau de l'Université du Québec à Montréal, Michel Gervais de l'Université Laval et Jacques Plamondon de l'Université du Québec à Hull ont admis l'importance du phénomène de l'éducation des adultes. Les statistiques de l'Université Laval le confirment avec éloquence : en quelques années, le nombre des étudiant-e-s de plus de 26 ans a augmenté de 8 050 à 10 200, une croissance de près de 27 %; la même institution compte aujourd'hui 3 850 étudiant-e-s âgés de plus de 36 ans alors qu'elle n'en avait que 1 644 il y a 10 ans. M. Jacques Plamondon, de l'UQAH, affirme pour sa part : «L'éducation des adultes est la clé du succès de notre université», l'explication principale de l'augmentation de 19% de la clientèle en quatre ans, comparativement à une moyenne de 7 % pour l'ensemble des universités québécoises.

Il y a à peine un quart de siècle, comme l'a rappelé M. Corbeau, la vocation des universités était très simple : elles constituaient le prolongement naturel du cours classique; elles accueillaient une clientèle jeune et à plein temps inscrite dans des programmes fixes et clairement définis depuis des générations. Certes, les universités assument toujours cette mission, tout comme elles ont maintenu et même accentué leurs activités de recherche. Sous la pression de l'évolution sociale, leurs champs d'intervention se sont cependant multipliés : collaboration avec l'industrie, développement régional, coopération internationale, services aux collectivités et, bien sûr, éducation permanente.

Dans ce dernier champ, selon le



recteur de l'Université de Moncton, le véritable enjeu consiste à faire en sorte que la formation universitaire à temps partiel atteigne les mêmes normes de qualité que la formation à temps plein. À prime abord, le caractère original des cours dispensés aux adultes est souvent perçu comme suspect, comme une adaptation à rabais; certains craignent même que la présence massive des adultes bouleverse les programmes réguliers. Sans nier la pertinence de ces questions, M. Blanchard constate que «l'on s'interroge peu sur le danger d'une approche discriminatoire fondée sur l'âge ou le caractère original du cours». S'il doit y avoir sélection, croit-il, que ce soit celle des talents.

Qualité équivalente des cours et des programmes donc, mais sans perdre de vue qu'équivalent n'est pas synonyme d'identique. M. Plamondon rappelle à ce propos que les adultes optent en grande majorité pour des programmes à contenu pragmatique et que la demande pour la formation générale est très faible. Il ne voit dans ce phénomène aucune anomalie et il considère même que ce serait une erreur de laisser aux seuls professeur-e-s, qui ont des intérêts et des besoins particuliers, la responsabilité de définir les programmes. «Il faut se garder, dit-il, de surévaluer les cours à contenu purement théorique et de concevoir les programmes en fonction d'une formation idéale.» Le recteur de l'UQAH est de toute évidence converti aux principes de l'andragogie. Il considère en effet que l'enseignement aux adultes doit cultiver des relations étroites entre la théorie et la pratique, laisser une large place à la description et à l'analyse de l'expérience vécue, privilégier les méthodes inductives — celles qui vont du particulier au général —, favoriser la participation de l'étudiant-e au processus d'apprentissage, adapter le rôle du professeur-e pour en faire un «gestionnaire des compétences des étudiant-e-s» plutôt qu'un expert d'une

discipline et abolir les cloisonnements et les rigidités des cheminements.

La mise en œuvre de ces principes, estime enfin M. Plamondon, est tout à fait compatible avec la nécessité d'assurer la cohérence et la continuité des programmes, d'éviter que ceux-ci ne soient qu'une collection d'unités (crédits). En filigrane, un objectif fondamental : favoriser l'autodidaxie, car «l'éducation continue a trop souvent engendré la dépendance des étudiants».

Les recteurs l'ont admis volontiers : il reste un long chemin à parcourir avant que la clientèle adulte occupe toute la place qui lui revient à l'université. Le poids de la tradition, l'âge du corps professoral et les rigidités syndicales favorisent peu l'innovation pédagogique. D'autres carences sont également en cause. Le recteur de l'Université de Moncton, M. Blanchard, souligne par exemple que les corridors de son université, en début de soirée, évoquent «une gare où des passagers clairsemés attendent le dernier train», une façon imagée de rappeler que la plupart des services des universités sont inopérants après 17 h. Il faut ajouter à la liste des problèmes la faible présence des adultes dans les structures de l'université, là où sont définis les objectifs et les politiques; la pénurie d'instruments de mesure et de reconnaissance des acquis adéquats; la lenteur désespérante — plusieurs années généralement — pour ce qui est de modifier un programme ou d'en créer de nouveaux; l'ignorance des causes précises du taux élevé d'abandon des études chez les adultes — à Hull, seulement 37 % des étudiant-e-s poursuivent leur cheminement après trois ans, 33 % ont quitté l'université et 25 % ont changé de champ d'études.

S'en trouve-t-il encore pour douter de l'importance du phénomène de l'éducation permanente? À ceux-là, il faut rappeler que l'Université Laval prendra possession l'été prochain



M. Michel Gervais, recteur de l'Université Laval.



M. Jacques Plamondon, recteur de l'Université du Québec à Hull.

d'un nouvel édifice qui abritera un centre de formation continue et de perfectionnement. Ce centre se caractérisera par la souplesse de l'organisation physique et pédagogique. Récemment, l'Université Simon Fraser, en Colombie britannique, s'est dotée d'un campus pour l'éducation des adultes. Axé principalement sur les relations avec les pays du Pacifique et les intérêts professionnels de sa clientèle, le campus accueille 20 000 étudiant-e-s par année et c'est le secteur privé qui en assure le financement. Aux États-Unis sont même nées des universités du troisième âge entièrement gérées par des personnes âgées. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans une tendance irréversible: il n'y a plus d'âge pour étudier et ce phénomène transforme aussi l'université. ■



Depuis 1976, M. André Bouchard occupe le poste conjoint de conservateur du Jardin et de professeur à l'Institut botanique.

Grâce à la biotechnologie médicale, L'INSTITUT DE BOTANIQUE DE L'U. DE M. EN PLEINE MUTATION

Daniel Baril

Le Jardin botanique de Montréal est assurément l'un des endroits les plus enchanteurs de la Métropole. En revanche, l'on ignore généralement qu'une bonne part des merveilleuses plantes ornementales qui s'y trouvent, de même que les indispensables plantes «économiques» qui accompagnent nos steaks, sont en partie le produit des travaux de recherche de l'Institut botanique de l'Université de Montréal.

VACHES MAIGRES ET MOISSON ABONDANTE

Cet institut a été fondé en 1920 par un professeur de l'Université de Mont-

réal qui allait devenir la sommité incontestée de la flore québécoise : le frère Marie-Victorin. Dès le départ, l'Institut botanique avait pour mission d'étudier notre patrimoine végétal, alors délaissé par les contemporains de Marie-Victorin.

En 1921, l'infatigable botaniste fonde le Jardin botanique de Montréal et il administre lui-même les deux endroits jusqu'à sa mort en 1944. En 1960, l'Institut entre dans une période de vaches maigres; au milieu des années soixante-dix, l'on ne comptait plus qu'un seul chercheur en botanique à Montréal.

À la faveur de la montée de la conscience écologique, la Ville de Montréal et l'Université conviennent de relancer l'Institut en 1976 et créent un poste conjoint de conservateur du Jardin et de professeur à l'Institut, qui est occupé depuis par M. André Bouchard. Les deux établissements entrent alors dans la période d'expansion et de prospérité que l'on connaît.

Plusieurs événements y ont contribué: l'exposition Les Floraliés en 1980, l'acquisition de la collection permanente de bonzaïs et l'inauguration du jardin japonais, l'année dernière.

Quatre autres projets de grande envergure, parrainés par le Jardin botanique, sont également en voie de réalisation : l'insectarium, qui ouvrira ses portes en janvier prochain; un jardin chinois, prévu pour 1991; un jardin de plantes médicinales d'Asie en 1992; sans oublier le Biodôme, prévu lui aussi pour 1992.

Toutes ces réalisations font que le Jardin botanique de Montréal est maintenant le troisième au monde pour l'importance de sa collection muséologique. André Bouchard est fier du progrès accompli : «En une dizaine d'années, nous sommes passés de 1 à 13 chercheurs. Il y a 8 professeurs chercheurs à temps plein à l'Institut, 5 chercheurs directement rattachés au Jardin botanique et 30 étudiants à la maîtrise ou au doctorat qui y poursuivent leur formation. Nous avons réussi à réaliser une concentration d'équipements et de centres de recherche en sciences naturelles dans l'Est de la ville.»

LES BIOTECHNOLOGIES

L'expansion de la collection du Jardin va de pair avec l'expansion des disciplines de recherche. «Au départ, les disciplines étaient limitées à la morphologie, à la taxonomie et à



Une recherche importante: isoler le gène responsable de la résistance de la patate d'Argentine.

l'écologie. Nous y avons ajouté la génétique, la physiologie et la biologie moléculaire. Nous sommes maintenant en lien avec tout ce qui se fait en recherche dans le monde et cela nous alimente en idées nouvelles», affirme André Bouchard.



L'Institut botanique compte aujourd'hui 13 chercheur-e-s.

La plus importante réalisation en taxonomie demeure l'herbier Marie-Victorin, le troisième en importance au Canada. On y retrouve quelque 500 000 spécimens de végétaux provenant des quatre coins du

monde. Mais l'Institut botanique est résolument tourné aujourd'hui vers les biotechnologies. «C'est un domaine nouveau mais très prometteur à long terme», estime le conservateur.

L'abondante collection de plantes du Jardin botanique constitue un bagage génétique de choix pour les chercheur-e-s en biotechnologie.



Deux champs de recherche sont privilégiés: l'horticulture et l'environnement. Dans le domaine de l'environnement, un projet conjoint est mené avec Hydro-Québec afin de sélectionner un type d'arbuste capable de bloquer la reforestation sous les lignes électriques. Cela éviterait le recours aux défoliants. L'on cherche également à déterminer quel est le meilleur processus pour «renaturaliser» et stabiliser les berges créées par l'homme tout autour de l'île de Montréal et à créer des arbustes résistants à la salinité des routes.

Du côté horticole, la génétique et la biologie moléculaire permettent entre autres d'augmenter la performance d'une plante par prélèvement génétique, de la multiplier à partir de cultures cellulaires, d'effectuer des sélections de lignée ou encore de créer de nouvelles variétés de fleurs. Un des chercheurs du Jardin, Gilles Vincent, travaille par exem-

ple à isoler le gène lié à la résistance de la patate sauvage d'Argentine pour en transférer les propriétés à nos pommes de terre cultivées. L'Institut poursuit également des recherches en horticulture ornementale, notamment sur le gerbéra. Une nouvelle mutante, aux pétales rouge et jaune légèrement roulés, a même été créée par irradiation cellulaire.

La reproduction à partir de cultures cellulaires offre plusieurs avantages selon André Bouchard: «Le milieu de croissance est parfaitement contrôlé, on sait exactement ce que l'on aura puisque l'on sait de quelle plante provient la cellule, et la croissance est beaucoup plus rapide.»

C'est cette technique qui a permis au Jardin botanique de s'enrichir l'été dernier de 300 chrysanthèmes de Shangai, des espèces qui n'ont jamais été présentées à l'extérieur de la Chine. La culture cellulaire permet



Une plante mutante : le gerbéra aux pétales rouge et jaune légèrement roulés.

en effet d'éviter une contagion possible à partir de virus que pourrait porter la terre de plantes importées. Les 300 spécimens poursuivent donc leur croissance en quarantaine dans les serres du Jardin botanique. D'ici deux ans, le Jardin en possèdera suffisamment pour offrir au public une exposition jamais vue. Cette première a été réalisée grâce au jumelage des villes de Montréal et Shangai.

L'INSTITUT EN MUTATION

L'évolution récente du Jardin botanique a permis d'attirer de «gros noms» à l'Institut. Le célèbre biologiste moléculaire Andrew Hanson, l'un des 10 chercheurs les plus réputés au monde selon André Bouchard, s'est joint à l'équipe de recherche cet automne.

Dans sa forme actuelle, l'Institut a d'ailleurs atteint sa «masse critique» et il a dû procéder récemment à une restructuration administrative pour mieux concerter le développement et la gestion de la recherche. L'Institut botanique est aussi devenu en août dernier l'Institut de recherche en biologie végétale qui est administré conjointement par l'Université de Montréal, la Ville de Montréal et des représentants du monde industriel.

Ce réaménagement a donné lieu à la signature de la première entente officielle entre l'Université et la Ville de Montréal. «Nous avons procédé à l'anglaise, poursuit M. Bouchard. Pendant 15 ans, nous avons cherché des gens capables de réaliser des choses et ensuite nous avons créé la structure.»

L'édifice du Jardin botanique sera agrandi et réaménagé de façon plus fonctionnelle pour la recherche. Tout cela au bénéfice de l'avancement de la science, mais aussi pour le plus grand plaisir des botanistes en herbe, des horticulteurs du dimanche et... des nouveaux mariés! ■



Deux champs de recherche sont privilégiés : l'horticulture et l'environnement.



ALICE GIRARD:

UNE VIE VOUÉE AUX SOINS INFIRMIERS

Anne-Marie Larocque

Animée d'une volonté opiniâtre, femme de carrière à une époque où il y en avait peu, M^{me} Alice Girard, la fondatrice de l'École des sciences infirmières de l'Université de Montréal et la première femme à occuper un poste de doyenne à l'U. de M., a laissé sa marque dans le milieu hospitalier. Et pas seulement au Québec puisqu'on a fait appel à ses connaissances un peu partout dans le monde.

Alice Girard a consacré plus de 40 ans de sa vie à un seul et même objectif : la poursuite de la qualité, de l'efficacité et, surtout, la reconnaissance de la dimension humaine des soins infirmiers; on ne pourrait mieux la définir qu'en la qualifiant de « militante chevronnée des soins infirmiers ».

Que ce soit comme conférencière, formatrice ou administratrice d'équipes de soins infirmiers, M^{me} Girard a

parcouru les cinq continents. Elle a notamment exécuté des mandats pour l'Association canadienne de développement international (ACDI) et elle a été élue présidente du Conseil international des infirmières en 1965.

Sa carrière a débuté en 1962 lorsqu'elle a fondé la Faculté des sciences infirmières de l'U. de M., dont elle a été la première doyenne. C'était là un

En 1965, M^{me} Alice Girard a été élue présidente du Conseil international des infirmières; cette année-là, le congrès avait lieu en Allemagne.



défi professionnel très stimulant qui, avoue-t-elle, lui apportera de grandes joies.

Aujourd'hui âgée de 82 ans, M^{me} Girard jouit d'une retraite bien méritée. Elle n'en garde pas moins un œil sur l'évolution des soins infirmiers et de la santé en général, dont elle parle avec enthousiasme et optimisme. Elle déplore toutefois que les administrateurs d'hôpitaux aient abandonné le concept des «soins complets» aux malades. «À mon époque, rappelle M^{me} Girard, une seule infirmière répondait à tous les besoins d'un patient; maintenant, cette tâche est partagée entre une infirmière en chef, une infirmière auxiliaire, une stagiaire et deux ou trois autres personnes. Allez donc trouver la personne responsable si un patient n'a pas reçu son repas ou, plus grave encore, ses médicaments. Cette situation me choque beaucoup.» À ses yeux, donc, la santé est devenue l'affaire de trop de monde et elle se réjouit que le Montreal General Hospital tente de revenir au concept des soins complets.

Résumer la carrière d'une femme qui a relevé mille et un défis n'est pas aisé. Rappelons d'abord que, née en 1907 à Waterbury, au Connecticut, Alice Girard est la septième d'une famille de 11 enfants. Arrivée au Canada à l'âge de 11 ans, l'adolescente vit dans une famille où elle se sent un peu trop gâtée et protégée; peu à peu, elle acquiert cependant une grande indépendance d'esprit et d'action.

Dans la vingtaine, M^{me} Girard entreprend des études en soins infirmiers. Une curiosité intellectuelle in-

satiable et un vif intérêt pour ce champ d'études lui donnent bientôt une formation universitaire poussée. En Ontario, dans les Cantons de l'Est, à Washington, Alice Girard approfondit ses connaissances en soins infirmiers, mais aussi en administration hospitalière et en hygiène publique. Ses connaissances font l'envie des spécialistes: pour la construction d'hôpitaux universitaires, l'administration d'équipes de soins infirmiers et la formation d'infirmières, des architectes, des médecins et des administrateurs d'hôpitaux recourent à sa compétence. Difficile pour une femme de se faire une place dans un monde d'hommes? «Jamais, de dire M^{me} Girard, je n'ai ressenti de difficultés à susciter la confiance de ces gens. Je n'ai vécu que des expériences positives de travail avec les hommes.»

Ne craignant ni les défis, ni l'échec, ni l'indifférence, ni le mépris, M^{me} Girard compte sur sa forte personnalité et son savoir étendu pour se gagner le respect et la collaboration de tous les professionnels de la santé. La valeur de son action a d'ailleurs été reconnue: l'Université de Montréal et l'Université de Toronto lui ont décerné chacune un doctorat honorifique; elle a été récipiendaire de la médaille Florence-Nightingale, la plus haute distinction accordée par le Conseil international des infirmières. Et elle a siégé trois ans, de 1961 à 1964, à la Commission royale d'enquête sur les services de santé au Canada. Elle y était non seulement la seule femme mais la seule représentante du Québec... au grand dam des médecins québécois, paraît-il.

À 66 ans, même si elle toujours très

énergique, M^{me} Girard prend sa retraite. «Je me rappelais trop bien, raconte-t-elle, comment un médecin avec qui j'avais travaillé plusieurs années n'arrivait pas à se retirer à 75 ans. En quittant son travail, il avait eu l'impression d'être mis à la porte par ses collègues. J'ai alors décidé que je saurais me retirer au bon moment, que je vivrais cet événement comme une étape vers autre chose. Je ne savais pas ce qui arriverait et je ne voulais rien planifier.»

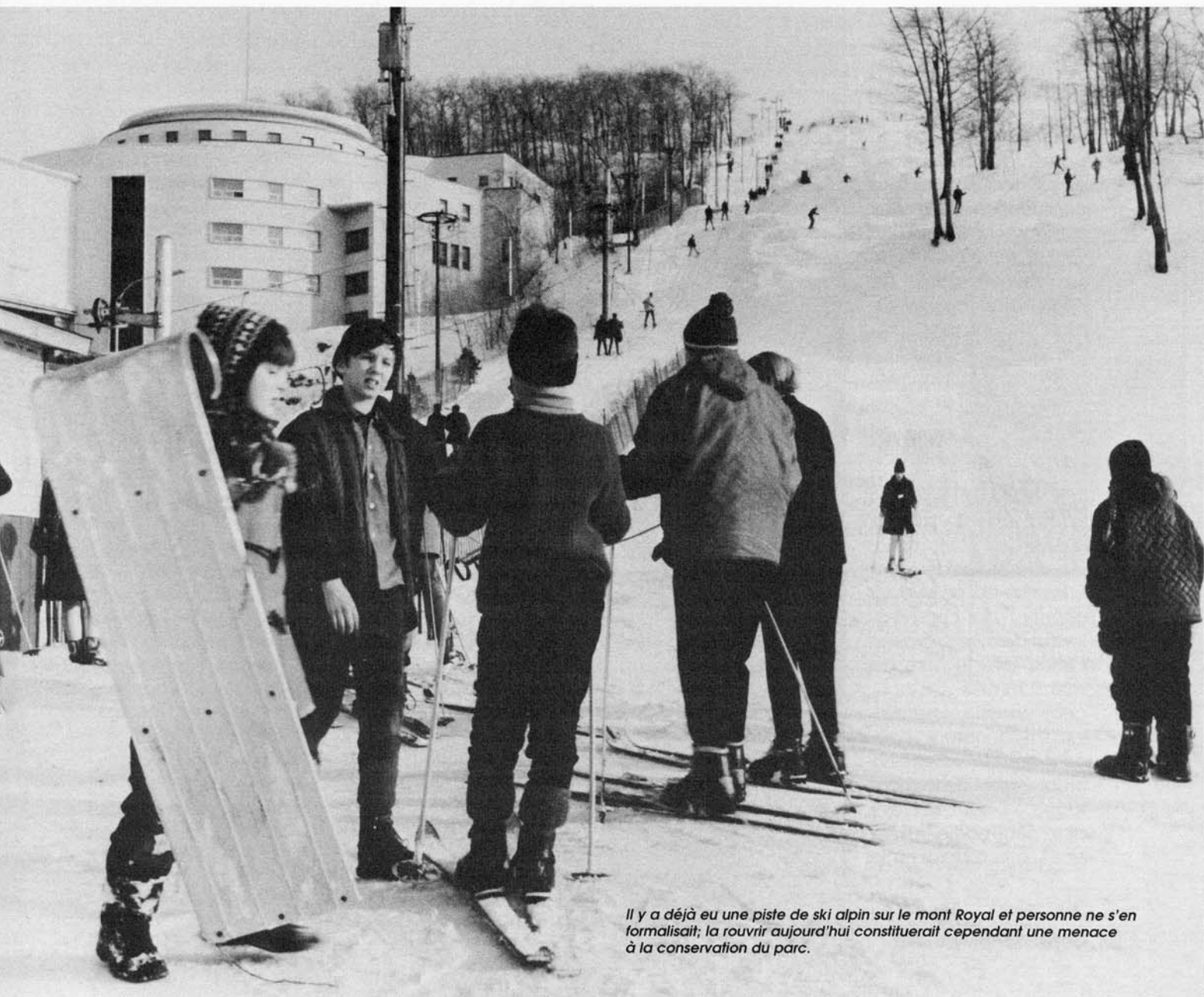
Au moment voulu, Alice Girard décide qu'elle se contentera désormais d'assister à quelques rencontres d'infirmières et sur invitation seulement. Deux mois plus tard, on lui propose trois contrats de travail qui requièrent entre un an et deux ans de travail à plein temps: consultante pour la création d'un programme de baccalauréat en soins infirmiers à l'Université de Moncton et agente de voyages pour une compagnie new-yorkaise spécialisée dans les voyages de groupes de professionnels de la santé — elle participera ainsi à des safaris au Kenya et visitera les villes de Moscou et de Leningrad. Et, comme si ce n'était pas suffisant, elle occupera ses sept derniers jours du mois encore disponibles à travailler comme agente de relations publiques pour une compagnie d'assurances réputée.

Nombreux voyages, conférences en Allemagne, au Portugal et en Israël, supervision d'équipes de soins infirmiers en Haïti, où elle travaille pour l'Organisation mondiale de la santé, c'est ainsi que M^{me} Girard occupe les quelques années qui suivent sa... retraite! À 82 ans, Alice Girard s'accorde un peu plus de repos et c'est avec grand plaisir qu'elle passe l'hiver en Floride, où, lors d'une escale, elle a acheté un immeuble en copropriété en 10 minutes.

Lorsqu'elle raconte sa carrière, M^{me} Girard le fait avec une fierté évidente, une fierté qui s'accompagne d'une remarquable simplicité. Et son œil s'allume quand elle parle d'un livre qui sera publié prochainement et qui relate sa carrière de long en large. Nos lecteurs et lectrices pourront alors en savoir davantage sur une grande dame et sa contribution inestimable aux soins infirmiers.■

Une piste de ski sur le mont Royal? **L'ACROPOLE MONTRÉALAISE MENACÉE**

Robert Thériault



Il y a déjà eu une piste de ski alpin sur le mont Royal et personne ne s'en formalisait; la rouvrir aujourd'hui constituerait cependant une menace à la conservation du parc.

L'automne, saison idéale pour les randonnées pédestres. Nous, les Montréalais, sommes choyés : une montagne s'élève au cœur de la ville. Un riche patrimoine, surtout lorsque l'automne éclate en couleurs. Elle est magnifique, la montagne. Mais également fragile et assaillie.

« Dans le domaine des espaces verts, Montréal danse un triste tango : deux pas en avant, deux pas en arrière, estime Jean-Claude Marsan, doyen de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Depuis que la Ville a décidé en 1987 de protéger la montagne en la classant "site du patrimoine", elle n'a jamais été aussi menacée. Et cela, par le zèle même de ceux qui prétendent vouloir la mettre en valeur. On ne peut empêcher la coupe des arbres à l'hôpital Sainte-Justine; on pose du gazon artificiel dans le parc Jeanne-Mance; au sud, McGill projette la construction de deux gymnases; au nord, on veut rouvrir la piste de ski sur le terrain de l'Université de Montréal. »

La Ville de Montréal nourrit en effet des rêves de grandeur pour le mont Royal. De concert avec Les amis de la montagne et les villes d'Outremont et de Westmount, Montréal travaille depuis deux ans à la mise au point d'un concept de conservation et de mise en valeur connu sous le nom de Trois sommets. Ce concept consiste essentiellement à obtenir l'accord des établissements propriétaires de la montagne — dont fait évidemment partie l'U. de M. — afin d'agrandir le

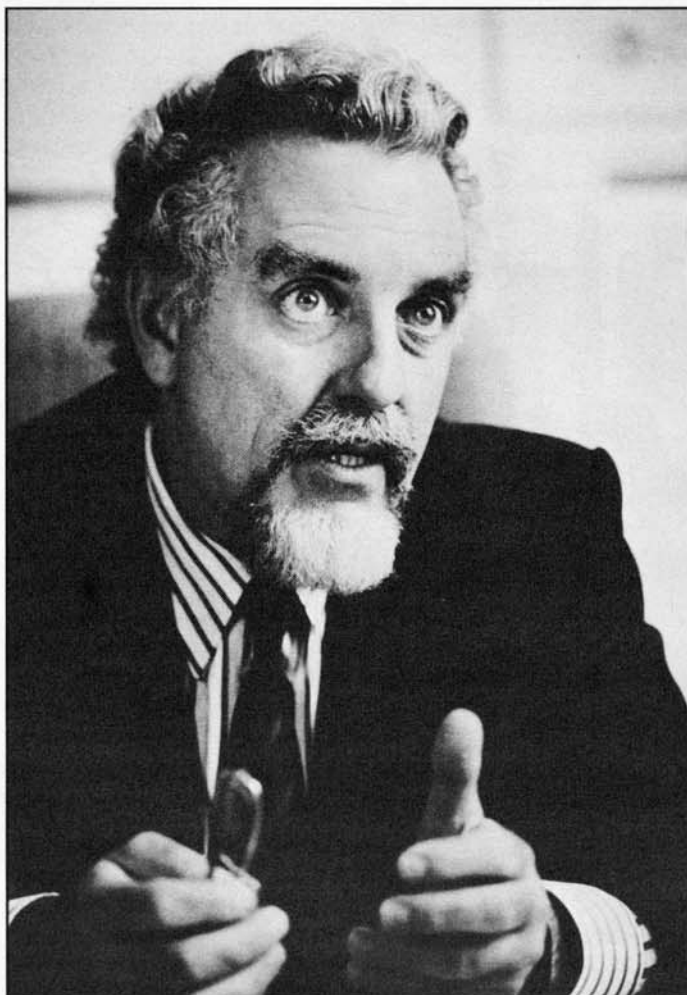
parc vers le nord jusqu'à la station de métro Édouard-Montpetit.

« Partir du métro et traverser le cimetière pour se rendre au parc du mont Royal, comme le propose la Ville, c'est illusoire, selon M. Marsan. Une infime minorité profitera de cette innovation. La grande majorité continuera d'y accéder par la voie Camilien-Houde. L'installation du funiculaire sur la colline d'Outremont cache plutôt la volonté de rendre plus accessible la future piste de ski alpin. » Et il ajoute : « Quant au concept des Trois sommets, il est intéressant en soi. Mais encore là, les principes dissimulent le véritable objectif : faire du mont Royal un parc régional de récréation, une grosse base de

plein air. Considérer la montagne comme s'il s'agissait du parc Paul-Sauvé, c'est faire un affront à Montréal et priver les Montréalais d'une partie importante de leur héritage. » Le maire d'Outremont, M. Jérôme Choquette, a d'ailleurs confirmé le mois dernier les appréhensions de M. Marsan en rappelant, en pleine assemblée du conseil municipal, la volonté commune de faire du mont Royal un parc régional.

Le doyen de la Faculté d'aménagement de l'U. de M., lui, est persuadé que le mont Royal a l'étoffe d'un parc national, à l'instar de la Citadelle d'Halifax, du parc des Champs de bataille (les plaines d'Abraham) de Québec et du Stanley Park de Vancouver, et que le volet de la conservation devrait en conséquence primer. « Le mont Royal, affirme-t-il, n'est pas un parc comme les autres. Il possède une valeur en dehors de toute utilisation — déjà, il est surutilisé —, une valeur transculturelle qui amène tous les Montréalais à s'y identifier. Le mont Royal constitue dans ce sens l'équivalent de l'Acropole chez les Grecs de l'Antiquité. »

Dans son plan directeur du parc des Trois sommets, la Ville attribue quatre fonctions à la montagne : la conservation, la récréation, l'éducation et le tourisme. M. Marsan constate que les documents de la Ville n'identifient aucune de ces fonctions comme prioritaire, ce qui engendre un doute sur le respect du volet « sacré » de la conservation. « À l'Université de Montréal, affirme-t-il, nous possédons une petite partie d'espaces verts que nous voulons rendre



Selon, M. Jean-Claude Marsan, doyen de la Faculté d'aménagement de l'U. de M., la montagne n'a jamais été aussi menacée que depuis son classement comme site du patrimoine en 1987.



*Un site naturel exceptionnel...
à préserver.*

accessible, mais en douceur. Ce n'est pas avec le ski ni son équipement lourd — funiculaire, remontepente, etc. — que la verdure sera efficacement protégée. Elle risque plutôt de disparaître au profit des besoins de la récréation. On n'investit pas inutilement dans un tel équipement; tôt ou tard, il faudra justifier ces investissements en attirant le plus de monde possible.»

En ce qui regarde la position de l'Université de Montréal, explique M. Marsan, l'éminente grise (juste un peu grise) de l'établissement dans ce domaine, «nous restons ouverts à toute négociation d'une entente sur l'utilisation de notre terrain dans le cadre du plan directeur des Trois sommets. Il y aura cependant un problème si la Ville veut faire du versant nord de la montagne une section d'une grosse base de plein air. L'U. de M. ne bougera pas sur ce point, surtout si cela perturbe sa vocation première, celle de l'éducation.»



Une attaque récente contre le parc : la pose de gazon artificiel et d'une clôture dans le parc Jeanne-Mance.

Que voilà de belles paroles! L'Université de Montréal n'est pour-

Le mont Royal ne se prête pas à toutes les utilisations; les bicyclettes de montagne n'y sont pas les bienvenues.



VOTRE SERVICE ALIMENTAIRE



- BANQUETS ET RÉCEPTIONS
- TOUS GENRES DE RÉCEPTION SUR LE CAMPUS
- NOUS ALLONS AUSSI À L'EXTÉRIEUR

10% d'escompte sur banquet avec présentation de la carte étudiante

SERVICE DE CAFÉTÉRIA

Pavillon sciences sociales et centre communautaire: Spécial du jour

RESTAURANTS

• Le Cercle: table d'hôte et carte de vin

PAZZELLI

Pizza, steak, brochettes, bière

COMPTOIRS SATELLITE

9 endroits sur le campus: café, croissant, sandwich

CANTINE DU CANADA

C.P. 6128 SUCC.A. MONTRÉAL, QUÉBEC - H3C 3J7 (514) 345-0345

tant pas à l'abri de tout soupçon dans le projet d'aménagement de la piste de ski sur la colline d'Outremont. Il y a deux ans, elle a présenté un projet en ce sens au conseil municipal de Montréal. Un tollé, orchestré par Les amis de la montagne, avait entraîné le rejet du projet. Et ce n'est pas tout : l'U. de M. ne déverse-t-elle pas ses neiges usées sur son propre territoire; ne projette-t-elle pas aussi la création des nouveaux pavillons des mathématiques et de physique?

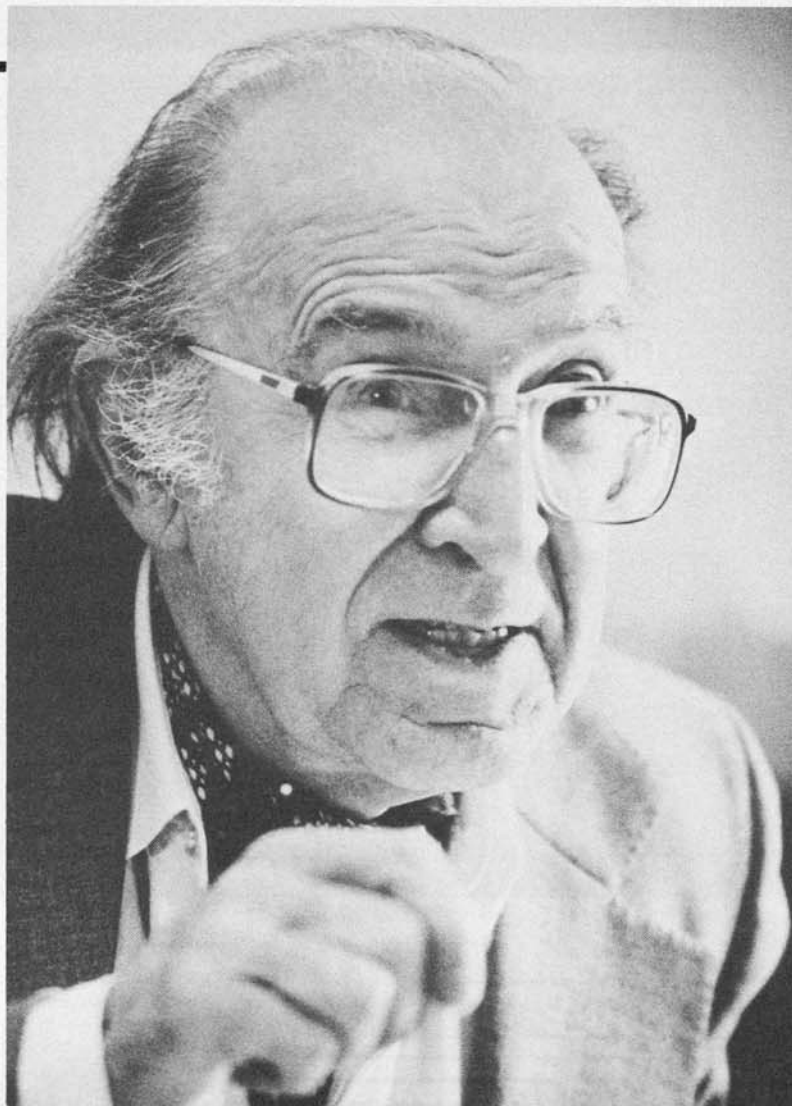
Bien conscient de tous ces faits, l'ancien président d'Héritage Montréal préconise de joindre l'action à la parole. «Si l'Université de Montréal, dit-il, met de l'avant la protection et la conservation de la montagne, elle devra être la première à afficher un comportement exemplaire. Encore faut-il que les autres intervenants, comme la Ville de Montréal, donnent également l'exemple. La permission accordée à McGill de construire deux gymnases ouvre la voie à des demandes similaires des autres établissements.»■

A black and white photograph of a grand, symmetrical staircase. The staircase has multiple flights, with ornate metal railings featuring decorative balusters. The steps are wide and light-colored. In the background, there are large columns and arched openings, suggesting a grand hall or library. The floor at the bottom of the stairs has a diamond-patterned tile design.

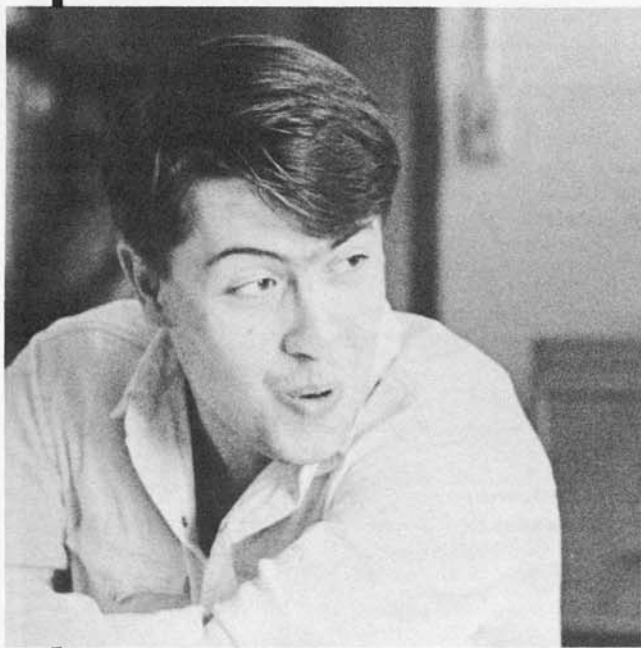
LE
COLLÈGE
BRÉBEUF
A

60
ANS

Claude Lauzon



Le père Gérard Plante, animateur du projet éducatif au secondaire.



David Heurtel, le rédacteur en chef de Graffiti, a une vision bien particulière du Brébovin d'aujourd'hui.

Le 12 septembre 1928, le collège Jean-de-Brébeuf accueille ses premiers pensionnaires. Quelques jours plus tôt, *Le Devoir* avait tracé un parallèle entre la nouvelle institution et son aîné, le collège Sainte-Marie : «L'un en bas, à travers le bruit et la poussière, la suie et la fumée; l'autre, sur les hauteurs sereines du mont Royal, dans le grand air de la campagne, vient d'éclore comme un bouton de rose. Tous deux dirigés par les pères de la Compagnie de Jésus.»

Le projet du nouveau collège remontait à plus de 20 ans. Construit en 1851, le collège Sainte-Marie ne pouvait en effet être agrandi : il fallait donc essaimer ailleurs. Le père Joseph Lalande, alors recteur de Sainte-Marie, porte son choix sur une vaste propriété de 42 arpents sur la Côte-des-Neiges, la ferme Leslie. Le 29 septembre 1909, le contrat est signé et la propriété acquise pour la somme de 100 000 \$.

En 1927, au moment de baptiser la nouvelle institution, l'on est tenté de lui donner le nom de collège des Martyrs; on retient plutôt l'appellation collège Jean-de-Brébeuf : à l'époque, la canonisation des martyrs du Canada est imminente. Le 22 août 1928, les Jésuites prennent possession des lieux. Le vice-recteur, le père d'Orsonnens, bénit la résidence et la chapelle avec de l'eau bénite provenant de l'oratoire Saint-Joseph. Le 12 septembre, le collège reçoit 580 élèves, dont 338 pensionnaires.

Indépendant sur le plan de l'enseignement, Brébeuf relève toujours du collège Sainte-Marie pour la gestion financière, une tutelle qui prend fin le 25 novembre 1929. Brébeuf peut dès lors créer ses programmes, définir ses exigences disciplinaires et recevoir une subvention de 10 000 \$ du Conseil de l'instruction publique.

La première année est évidemment marquée par plusieurs événements, dont la visite, en février, de l'équipe de hockey Le Canadien. Cette première année d'existence permet aussi à Brébeuf, selon le témoignage d'un

jésuite de Sainte-Marie, de reléguer au second plan le grand frère de la rue de Bleury.

Le père Gérard Plante, animateur du projet éducatif au secondaire, a été un témoin privilégié des grandes mutations qu'a connues le Collège au cours des 40 dernières années. Selon lui, Brébeuf a su s'adapter à l'évolution de la société québécoise sans renier un idéal qui se définit ainsi : former des hommes et des femmes pour les autres. «Cet idéal chrétien, tiré de l'Évangile, s'applique à toutes les institutions dirigées par les Jésuites. Brébeuf a subi de profondes mutations tout en conservant une tradition d'excellence. D'ailleurs, la réputation du collège dépasse les frontières de la province. Un jour, j'ai reçu une lettre d'un frère des Écoles chrétiennes d'Australie qui faisait des recherches sur le nationalisme irlandais; il avait mis la main sur un document dans lequel apparaissait le nom du Collège.»

Lors des célébrations du 25^e anniversaire, en 1953, le recteur souligne que l'éducation à Brébeuf vise essentiellement à former de fortes personnalités.

«Le monde, rappelle-t-il, réclame de vrais hommes pour le diriger, et Brébeuf s'est toujours fait un devoir de lui en fournir le plus possible.» Pour atteindre cet objectif, le collège mise sur une vie intense de culture humaniste.

À l'époque, le cours classique est divisé en deux sections : le cours de grammaire des quatre premières années et le cours universitaire, qui comprend deux années de lettres ainsi que deux années de philosophie et de sciences. La compétence du corps professoral est indéniable; à preuve, en 1960, l'Association des professeurs de l'enseignement de Brébeuf joint l'Association des professeurs de l'Université de Montréal.

Au début des années soixante, le Québec entre dans une ère nouvelle de démocratisation et d'uniformisation de l'enseignement préuni-

Même dans une école prestigieuse comme Brébeuf, les adolescent-e-s apprécient le confort du plancher.



Une école de cette qualité compte bien sûr des intellectuels qui s'adonnent à des jeux d'intellectuels!



versitaire : le cours classique est supprimé. En 1967, Brébeuf offre pour la première fois deux programmes parallèles de niveau collégial : la rhétorique, conduisant au Baccalauréat ès arts, et le Collège 1, qui mène au diplôme d'études collégiales, le DEC. C'est là une transition de courte durée puisque la rhétorique disparaît l'année suivante. En 1969, le collège est déclaré d'intérêt public, ce qui l'autorise à recevoir des subventions du ministère de l'Éducation.

Aux célébrations du 50^e anniversaire, en 1978, la Compagnie de Jésus est tout à fait consciente de son incapacité à fournir un corps professoral entièrement composé de Jésuites; des laïcs siègent aussi au conseil d'administration. Huit ans plus tard, le 20 novembre 1986, la Corporation du collège Jean-de-Brébeuf, où les laïcs sont désormais majoritaires, acquiert les actifs de l'institution. Elle s'engage cependant à poursuivre l'œuvre éducative des Jésuites.

LA RÉPUTATION DE BRÉBEUF RÉSISTERA-T-ELLE AU DÉPART DES JÉSUITES?

Claude Lauzon

Dans ses 60 années d'existence, Brébeuf s'est adapté à l'évolution de la société québécoise sans perdre sa personnalité. L'idéal de travailler au service des autres est toujours présent, du moins dans l'esprit des membres du conseil d'administration. Qu'en est-il dans les faits? Existe-t-il une continuité entre le Brébeuf d'hier et celui d'aujourd'hui? La réputation de Brébeuf est-elle toujours un gage d'excellence en 1989?

À première vue, l'on serait tenté de répondre par l'affirmative. Bien que les droits de scolarité pour une année s'élèvent à environ 1 500\$, la demande dépasse largement la capacité d'accueil. De plus, la hausse des droits de scolarité semble inévitable, car le ministère de l'Éducation alloue de moins en moins d'argent par élève. Ainsi, le gouvernement a dépensé 500 \$ de moins par élève en 1988-1989 comparativement à l'année 1981-1982. Voilà pourquoi les collèges privés se livrent au maraudage auprès de la clientèle du secteur public, histoire de créer un réservoir de recrues et de sélectionner la crème des élèves.

Pourquoi préférer Brébeuf à une autre maison d'enseignement privée? Sûrement pas pour la qualité de la vie étudiante, répond David Heurtel, le rédacteur en chef de *Graffiti*, le journal des élèves du collégial de Brébeuf. Selon lui, le Brébovin type de l'époque du cours classique n'existe plus, remplacé qu'il est par un «simili-grano-rocker-hippie-yuppie-élève» dont le cabriolet est garé bien en vue près du collège.

«Le Brébovin des années quatre-vingt, explique-t-il, est un enfant gâté

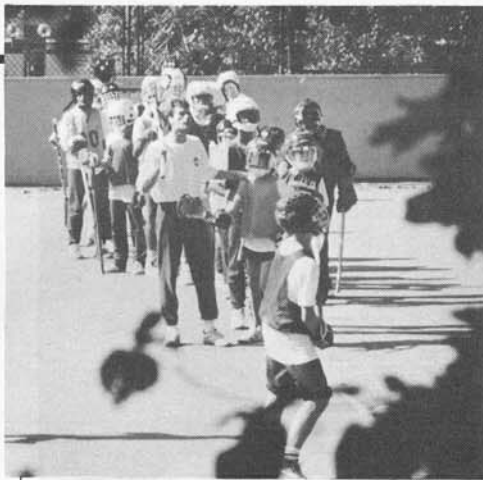
qui a tellement été couvé par ses parents — qui, eux, ont dû travailler pour réussir — qu'il n'est pas habitué à fournir un effort soutenu. À mon avis, seulement un élève sur quatre a choisi Brébeuf pour la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Les autres adoptent une attitude de je-m'en-foutisme, au point où le militantisme, très fort à Brébeuf dans les années soixante, est bel et bien mort!» David Heurtel ajoute que le Brébovin se cherche, car en plus de provenir d'un milieu familial dont les parents sont séparés, il n'a pas de cause ou de modèle auxquels s'identifier. Il donne l'exemple des manifestations

de l'automne dernier sur l'affichage en français et la défense de la langue française, où la participation des élèves de Brébeuf n'a été qu'un feu de paille. «La paresse intellectuelle, dit-il, est telle que même la lecture est devenue une corvée, ce qui explique que la qualité du français est plutôt déplorable.»

«Complètement faux», rétorque Lise Gélinas, professeure de français au collégial depuis une douzaine d'années. «En réalité, la qualité du français ne s'est pas améliorée ou détériorée au cours des 20 dernières années. Les élèves lisent beaucoup, mais ils lisent

Avec des droits de scolarité de 1 500 \$ par année, les étudiant-e-s de Brébeuf ont droit à un environnement privilégié.





Une discipline assez peu pratiquée dans les cégeps : la crosse.

autre chose». M^{me} Gélinas ajoute que si les élèves manquent parfois de motivation, il faut chercher ailleurs, chez les professeur-e-s, entre autres, qui imposent des lectures sans tenir compte des goûts et des préférences des élèves. Elle ne croit pas non plus que la vidéo soit l'un des facteurs qui expliquent la «prétendue baisse de popularité du livre» au profit de l'audiovisuel. «Au contraire, affirme-t-elle, je pense que la vidéo est synonyme de progrès, car elle permet à l'élève de comprendre une œuvre sous un angle nouveau. Bref, les élèves lisent encore beaucoup, peut-être même plus que leurs aînés.»

Cette belle assurance ferait sûrement sourire d'aise le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, ainsi que les doyens de nos universités. Il suffit de jeter un coup d'œil à la qualité du corps professoral de Brébeuf pour comprendre que la réputation du Collège est entre bonnes mains. Plus de la moitié des professeurs détiennent un doctorat et le taux d'acceptation des élèves sortants de Brébeuf à l'université est très élevé. Précisons que Brébeuf n'offre pas l'option professionnelle au collégial; ses élèves projettent donc de mener des études universitaires. La clientèle a également le choix entre le DEC général et le Baccalauréat international; ce dernier comporte l'avantage d'ouvrir les portes des grandes universités d'Europe et d'Amérique du Nord. Le programme de Baccalauréat international s'adresse surtout à la crème de la clientèle brébovienne, car les élèves doivent subir des examens portant sur l'ensemble de la matière

apprise au cours de leurs deux dernières années d'études; ils doivent également présenter un mémoire. En retour, le Baccalauréat international constitue un atout majeur qui leur permettra de s'engager en toute confiance sur la voie royale du succès. Le fils de l'ex-premier ministre Pierre Elliott-Trudeau, lui-même un ancien de Brébeuf, est d'ailleurs inscrit au baccalauréat international. Noblesse oblige!

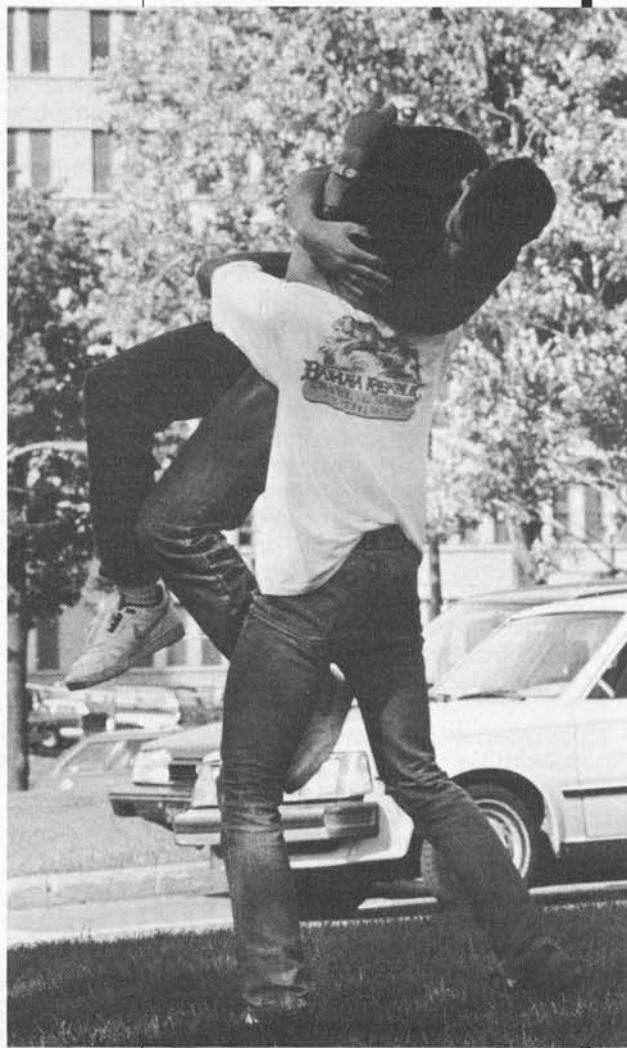
Si la qualité de l'enseignement est excellente, la compétition est parfois féroce. Emmanuelle Dubois, élève en deuxième année (la clientèle féminine compte pour un peu plus de la moitié des élèves de cet ancien collège de garçons), en sait quelque chose: «Parfois, c'est une page de l'unique ouvrage de référence qui est arrachée, ou encore un élève refuse de prêter ses notes à un voisin qui était absent le cours précédent.» Alexandre Taillefer, un transfuge du collège Stanislas d'Outremont, abonde dans le même sens: «Les élèves vivent en vase clos et c'est parfois détestable. Brébeuf demeure cependant le meilleur collège pour acquérir une formation générale qui permet d'envisager sérieusement des études universitaires réussies.» Ce dernier a l'intention de s'inscrire à l'École des hautes études commerciales dans un but avoué: devenir millionnaire. Rien que ça!

L'on ne peut retenir un sourire moqueur devant tant de candeur. Peut-être est-ce «la faute à Voltaire», qui, soit dit en passant, vient en tête de liste des auteurs préférés des jeunes Brébovens. Ou est-ce le président de Québecor, M. Pierre Péladeau, un autre ancien du collège, qui serait devenu le modèle à suivre? L'histoire d'Alexandre est

sur ce point très instructive. Mais laissons lui plutôt la parole: «L'été dernier, j'ai conclu une entente avec la coopérative du Collège pour l'achat de 2 000 chandails sur lesquels j'avais fait imprimer un logo que j'avais moi-même dessiné. Le coût de production par unité se chiffrait à 4,95 \$ et je les vendais 15,00 \$. En quelques semaines, j'ai donc réalisé un profit de 20 000 \$», conclut-il dans un large sourire. Pas mal pour un jeune homme de 17 ans.

Que peut-on ajouter à cela? Rien, sinon que la valeur n'attend pas le nombre des années. Reste à savoir si les Jésuites des générations disparues ne se retourneront pas dans leur tombe, eux dont l'idéal consistait à former des hommes et des femmes au service des autres! ■

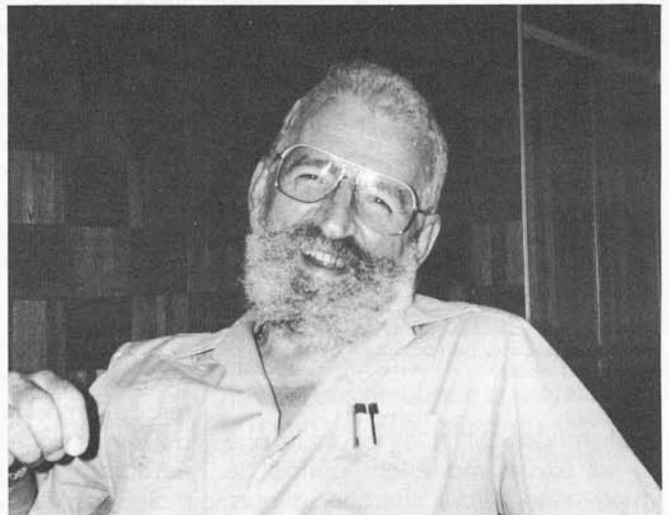
Une agitation commune à toutes les jeunesse du monde.



BEN CARIBOU: GRANDEURS ET MISÈRES DE LA VIE D'ÉTUDIANT

Michèle Vincent

*Le Dr Benjamin Simard,
souvent mieux connu sous
le nom de Ben Caribou!*



— Benjamin, pourquoi avoir choisi la médecine vétérinaire?

— C'est tout simple : je veux travailler avec des animaux sauvages! Des ours, des chevreuils, des orignaux et, pourquoi pas, des caribous...

Et ce sont justement ces fameux caribous, ainsi baptisés par les Algonquins en 1607, qui allaient faire le bonheur et la célébrité du Dr Benjamin Simard, mieux connu, en raison de son travail sur le caribou et de son attachement soutenu pour cet animal, sous le nom de Ben Caribou!

UNE QUESTION STUPIDE DE GUIDOU...

«J'avais un ami d'enfance qui était vétérinaire à Baie-Saint-Paul, raconte le Dr Benjamin Simard. Je trouvais fascinante la perspective de travailler avec des animaux sauvages, mais mon choix se portait plus vers la biologie. Je voulais étudier dans cette discipline dans l'espoir qu'elle me mènerait un jour aux grandes bêtes des bois. Mais le destin allait en décider autrement!»

En effet, le jeune Benjamin Simard, suivant les précieux conseils de son ami Didier Dufour, fait son entrée à l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe en 1955, au moment où il n'y a qu'une vingtaine d'étudiants par promotion. «Lors de mon examen d'entrée, se rappelle le Dr Simard, je rencontre le professeur Laurent Choquette, qui, après m'avoir questionné sur mon choix d'études, me dit qu'il a grand besoin de deux étudiants pour l'assister gratui-

tement dans ses recherches. Le Dr Choquette, un important parasitologiste québécois, ne tolérât aucune faiblesse chez ses collaborateurs. Malgré ses exigences, travailler avec lui me rapprochait considérablement de ma profession et j'avais beaucoup de plaisir à apprendre, en compagnie de l'autre étudiant, Ronald Vranken, aux côtés d'un vétérinaire aussi éminent.»

Les choses n'allaient cependant pas aller toujours de soi pour le jeune Simard... Aux examens de Noël, un professeur un peu plus «cochon» que les autres, que les étudiant-e-s avaient surnommé Guidou et qui enseignait la biologie de la reproduction, pose une question que notre jeune étudiant trouve stupide. Et comme par hasard, d'autres élèves semblaient partager cette opinion. Une bonne réponse valait deux points, une petite note qui avait toutefois son importance... «Je trouvais cette question tellement idiote que je ne pouvais m'empêcher de le lui faire savoir, souligne le Dr Simard. Aussi ai-je écrit sur ma feuille d'examen que son cours ressemblait à un *scrapbook* ! Guidou m'a fait échouer, même à la reprise de l'examen. Je devais reprendre mon année, celle-là même où je me mariais. Et le professeur le savait très bien. C'est pourquoi j'ai été diplômé en 1961 au lieu de 1960... Le plus drôle, c'est que ma thèse de doctorat portait sur l'insémination artificielle, qui était une des spécialités de M. Guidou! Je ne lui en ai jamais voulu, même s'il a cru le contraire pendant longtemps.»

LA POLITIQUE ET LES ÉTUDES

À cette époque, l'École de médecine vétérinaire relevait du ministère de l'Agriculture et l'Union nationale de Maurice Duplessis était au pouvoir. Mais voilà, le père de Benjamin Simard était un organisateur du Parti libéral dans Charlevoix. Avant de quitter Baie-Saint-Paul pour Saint-Hyacinthe, son père lui avait bien conseillé de ne jamais parler de politique, de toujours rester muet sur cette question. Environ trois semaines après son arrivée à l'École, on le convoque dans le bureau du directeur.

— Bonjour M. Simard... Dites donc, Charlevoix, c'est une belle circonscription... Votre père ne serait pas par hasard un organisateur pour les libéraux?

— Je ne sais pas, je ne m'occupe pas de politique...

— C'est bien. Merci beaucoup et bonjour M. Simard.

«En termes clairs, précise Ben Caribou, ça voulait dire: ti-cul, fais pas une coche mal taillée parce que tu vas sauter! Je me souviens d'une autre anecdote alors que j'étais en 3^e année et que j'allais me marier. Je commençais à porter la barbe et ça ne plaisait pas du tout au directeur, qui me convoque dans son bureau : — M. Simard, me dit-il, ici on n'a jamais reçu son diplôme avec la barbe. Regardez les photos de tous vos confrères avant vous, pas un seul ne porte la barbe. Vous savez quoi faire... J'ai conservé ma barbe : le directeur est mort avant la collation des grades!»

SIX ORANGES, SIX PAMPLEMOUSSES...

Benjamin Simard termine son cours avec d'excellentes notes. Fasciné par la physiologie, il obtient une bourse de 4 000 \$ du ministère de l'Agriculture pour continuer ses études à l'Université McGill. Mais le Dr Choquette lui dit que ce n'est pas sa place. Il lui conseille donc de s'inscrire à l'Université de la Colombie-Britannique, où il pourra se consacrer entièrement au *Wild Life Management*.

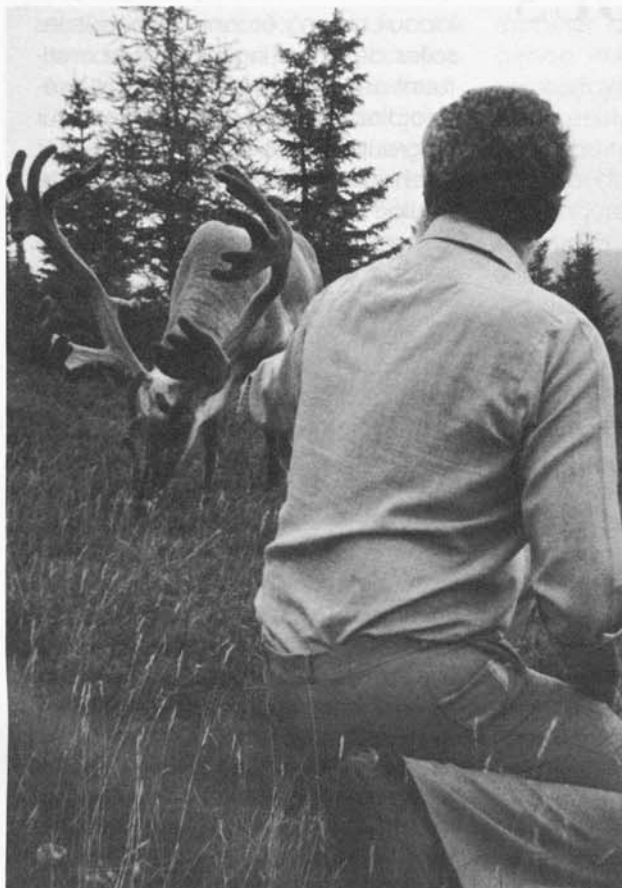
«J'ai suivi son conseil, dit-il. Du point de vue scientifique, j'admire cet homme, qui avait une réputation internationale. Et comme je respectais profondément ses opinions, je ne pouvais douter de lui lorsqu'il s'agissait de moi! De toute façon, la réponse de McGill se faisait attendre. Mais surprise, le matin du 18 septembre 1961, je reçois un télégramme de l'Université de la Colombie-Britannique m'invitant à me rendre là-bas le plus rapidement

possible.» Le lendemain, sa femme donne naissance à leur premier enfant et, 24 heures plus tard, le Dr Benjamin Simard quitte le Québec pour l'Ouest canadien. «Bien sûr, explique-t-il, le ministère de l'Agriculture m'a retiré la bourse qu'il m'avait accordée en me disant que l'écologie, ça ne les intéressait pas! À ma deuxième année, j'ai reçu une bourse "fantastique" de 1 200 \$ du ministère du Bien-être et de l'Aide à la jeunesse : j'avais une femme et un enfant, et mes droits de scolarité se chiffraient à 300 \$ par année. À Noël, nous nous sommes offert six oranges et six pamplemousses, car c'est tout ce que nous pouvions nous payer...»

Comme le jeune diplômé de l'École de médecine vétérinaire, qui allait devenir plus tard la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, possède très peu d'argent,

il se trouve un emploi de garde-chasse. Avec un autre garde, Benjamin Simard, tout en respectant la loi, tue régulièrement ses trois chevreuils et les trois chevreuils de son ami pour se nourrir. «Un jour, nous recevions de la grande visite de Charlevoix, le peintre René Richard. Nous avons acheté du bœuf pour la première fois en deux ans. Ce fut un régal. Et même si parfois la vie peut sembler difficile lorsqu'on est étudiant, il y a toujours quelqu'un sur le campus pour vous aider ou vous encourager à passer ces moments creux. C'est l'avantage de vivre sur un campus universitaire, de côtoyer tous les jours des gens qui sont dans la même situation que vous et qui veulent s'en sortir. Je n'échangerais pas une minute de ma vie d'étudiant, même si parfois j'ai mangé de la vache, ou plutôt, du chevreuil enragé...» ■

Pas facile d'apprivoiser un caribou en pleine nature. Pourtant le Dr Benjamin Simard y parvient, comme si c'était tout à fait naturel...



LE GRAND RATTRAPAGE

SCGUM SYNDICAT DES CHARGÉS-E-S DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FNEEQ CSN



Comme responsable du Service de l'information et des plaintes, M. Christian Arseneault doit faire face à une grande variété de situations et de problèmes; il doit en conséquence déployer ses talents de négociateur.

Vous êtes en conflit avec l'Université? LE SERVICE DES PLAINTES DE L'AGEEFEP PEUT VOUS AIDER!

Claude Garon

Son bureau est voisin du mien, mais, sachant son emploi du temps chargé, j'avais pris soin de m'entendre avec le vice-président aux affaires académiques de l'AGEEFEP, M. Christian Arseneault : nous nous rencontrerions à 13 h 30 en vue de publier dans *Cité éducative* un texte sur le Service des plaintes et de l'information de l'Association. À 14 h 30, la rencontre n'avait toujours pas débuté : M. Arseneault s'escrimait encore au téléphone, expliquant les subtilités de telle disposition d'un règlement pédagogique à un étudiant menacé d'exclusion de son programme d'études pour cause de notes trop basses.

Parce que les étudiant-e-s sont en général peu au fait de leurs droits et

obligations, en raison aussi des inévitables erreurs et abus d'une machine administrative aussi bureaucratifiée que celle de l'Université de Montréal, il est fréquent que des étudiant-e-s de l'Éducation permanente se sentent lésés. Parmi eux, beaucoup se contentent sans doute de ronger leur frein ou d'effectuer eux-mêmes les démarches pour corriger la situation; d'autres, de plus en plus nombreux, font appel au Service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP. Si bien que, surtout en début de trimestre, M. Arseneault peut recevoir jusqu'à 10 plaintes ou demandes d'information dans une seule journée et qu'il consacre au bas mot 300 heures de travail à cette tâche au cours d'une année.

Créé en février 1986, quelques mois après la fondation de l'Association, le Service des plaintes et de l'information vise à traduire dans la réalité un des objectifs fondamentaux de l'AGEEFEP : la défense et la promotion des droits des étudiant-e-s de la FEP, et cela, tant au point de vue collectif qu'individuel. Depuis, l'Université a créé le poste d'ombudsman, qui joue sensiblement le même rôle; cela n'a cependant pas empêché un nombre croissant d'étudiant-e-s de recourir à leur association au cours de la dernière année.

Et de quoi se plaignent-ils, les étudiant-e-s? De plusieurs choses en vérité. Quand on sait que la Faculté de l'éducation permanente est la dernière servie dans l'affectation des locaux, on ne s'étonnera pas que les salles de cours inadéquates constituent une source importante d'insatisfaction : un local de 30 places pour un groupe de 38 étudiant-e-s, tantôt surchauffé tantôt glacial, ou encore équipé d'un système d'aération qui résonne comme les trompettes de Jéricho, voilà qui n'a rien pour favoriser l'«excellence», le leitmotiv de l'U. de M.

Les étudiant-e-s du Certificat en droit sont également nombreux à solliciter l'assistance de M. Arseneault. C'est que, une fois terminé leur certificat, plusieurs d'entre eux espèrent être admis en deuxième année à la Faculté de droit, un champ d'études contingenté où les candidat-e-s doivent afficher de très fortes notes. Les demandes de révision de notes ne sont donc pas exceptionnelles. Il existe bien sûr une procédure à cette fin, mais qui ne tient pas toujours compte des particularités d'un dossier. Par exemple, quel sort réserve-t-on à un étudiant qui, parti travailler

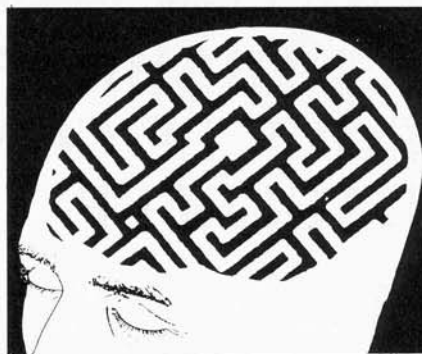
aux États-Unis pour l'été, a négligé de faire suivre son courrier et qui, à son retour, constate qu'il a dépassé le délai pour demander la révision de la note de son travail de fin de trimestre? M. Arseneault devra déployer tous ses talents de négociateur pour persuader les responsables de la FEP que le tort considérable causé à cet étudiant milite en faveur d'une application plus souple des délais.

Si une explication de quelques minutes avec un plaignant-e ou une conversation téléphonique avec l'autorité concernée permettent généralement de régler le problème, certains dossiers demeurent actifs pendant plusieurs semaines, voire quelques mois. L'histoire suivante est à cet égard éloquent. Un étudiant du Certificat en droit, à qui la Faculté avait signifié qu'il ne pouvait s'inscrire à un cours faute de place, se présente tout de même en classe et ajoute son nom sur la liste des inscrit-e-s. Pas de problème, se dit-il : il assiste assidûment à tous les cours, se soumet aux examens et réalise les travaux. Pendant plus d'un an, il ne s'inquiète pas que son bulletin cumulatif ne fasse nulle mention dudit cours; or, ce dernier lui est indispensable pour obtenir son passage de la deuxième à la troisième année de droit. Copie d'examen et de travaux corrigés en main, cet étudiant réclame donc sa note. Mais voilà, pour la FEP, il n'a jamais été officiellement inscrit à ce cours et il ne saurait être question de lui accorder les unités correspondantes. Le plaignant se dresse sur ses ergots, invective un commis aux affaires académiques et envoie au doyen une lettre vitriolique dans laquelle il menace d'intenter des poursuites judiciaires contre la Faculté. Au moment où M. Arseneault intervient, c'est un euphémisme de dire que le

torchon brûle entre les parties. Plusieurs semaines et de nombreuses démarches plus tard, l'étudiant aura fait amende honorable; à titre exceptionnel, la FEP aura consenti à lui accorder sa note.

Complexité de la réglementation — il existe plus de 20 règlements pédagogiques à l'U. de M. —, erreurs administratives et bureaucratie tatillonne sont toutes des sources potentielles d'injustices pour les étudiants. Ceux-ci, il faut bien le reconnaître, peuvent également faire preuve de négligence quant aux règles élémentaires de fonctionnement de l'Université. Que répondre à cette dame s'indignant qu'on exige d'elle 90 heures de travail personnel pour un cours de trois unités, sinon lui rappeler qu'il s'agit là d'une exigence minimale pour un cours universitaire et que, de toute façon, l'Université n'emploie pas de «boubou-macoutes» pour vérifier l'emploi du temps de ses étudiants, ou encore à cet étudiant qui s'étonne de ne pas obtenir son certificat même s'il a réussi 10 cours dans un même programme, mais qui a négligé de respecter les exigences de chacun des blocs de cours?

S'il connaît un succès certain, il reste que le Service des plaintes de l'AGEEFEP souffre d'une carence importante : aucune entente officielle ne lie l'Association et la FEP. Toutes les interventions et négociations menées par M. Arseneault reposent donc sur la bonne foi, sur la qualité des relations qu'il entretient avec le personnel de la Faculté et de l'Université. C'est certainement là une zone grise du droit étudiant, une question qui fait l'objet d'un autre texte dans les prochaines pages. ■



Les services du SOCP

Que ce soit pour démêler votre labyrinthe personnel, scolaire ou professionnel, le Service d'orientation et de consultation psychologique (S.O.C.P.) met à votre disposition :

- des psychologues
- des conseillers d'orientation
- des conseillers en information scolaire et professionnelle

Coûts

Coûts horaires reliés uniquement à la consultation psychologique et à l'orientation scolaire et professionnelle :

- 10 \$ pour les étudiants inscrits à l'U. de M.
- 35 \$ pour les employés de l'U. de M.
- 45 \$ pour les personnes de l'extérieur

SOCP

2101, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage
Métro Édouard-Montpetit
343-6853 (orientation et consultation psychologique)
343-7890 (information scolaire et professionnelle)



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service d'orientation et de
consultation psychologique

UN THÈME D'ACTUALITÉ POUR LE CONGRÈS DE L'AGEEFEP

Tenu en 1987, le 2^e congrès biennal de l'AGEEFEP s'était déroulé sous un thème tout à fait à propos: Une présence qui s'affirme. À preuve, un an plus tard, le Conseil de l'université reconnaissait officiellement l'AGEEFEP.

Des acquis à consolider, le thème retenu pour le 3^e congrès biennal, qui aura lieu les 18 et 19 novembre prochain, est lui aussi tout à fait d'actualité au moment où l'Université revoit sa mission à la lumière des exigences de l'an 2000.

Les quelque 250 représentant-e-s étudiants qui participeront au congrès auront pour principales tâches d'évaluer la réalisation des mandats votés par le dernier congrès et le travail de l'équipe dirigeante de l'Association, de définir l'orientation et de voter les mandats des deux prochaines années et d'élire leurs représentant-e-s aux diverses instances de l'AGEEFEP et aux conseils de programmes de la Faculté de l'éducation permanente.

Les dossiers suivants seront notamment débattus :

1. Affaires académiques : les projets de l'Université de Montréal pour l'an 2000 et le programme de planification de la FEP, le baccalauréat avec appellation, le service des plaintes de l'AGEEFEP et la participation des étudiant-e-s aux conseils de programme.

2. Affaires étudiantes : la participation de l'Association aux instances de l'U. de M., de la Faculté de l'éducation permanente et des Services aux étudiants, les forces et faiblesses de la loi 32 qui régit la formation des associations étudiantes, le regroupement des associations québécoises d'étudiant-e-s de certificat, le droit des étudiant-e-s, le dégel des droits de scolarité, la coopération avec l'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) et la coalition des intervenant-e-s de la FEP (étudiant-e-s, chargés de cours, responsables de programme, professionnels).

3. Services aux étudiant-e-s : les services offerts par l'Université, par la Faculté et par l'Association.

BUDGET

Le budget de l'AGEEFEP, qui provient à

90 % des cotisations des étudiant-e-s, est également à l'ordre du jour du congrès. Les participant-e-s devront examiner les ravages de l'inflation sur les revenus de l'Association au cours des dernières années, l'augmentation du volume et de la qualité des services dispensés ainsi que la rationalisation des opérations qui a permis de maintenir l'équilibre budgétaire. Les congressistes devront également s'interroger sur le gel des salaires du personnel technique et politique de l'AGEEFEP au cours des trois dernières années. Rappelons à ce sujet que le congrès spécial tenu le printemps dernier a créé une commission des ressources humaines qui avait pour mandat de produire un rapport au Conseil de direction. Ce dernier soumettra ses recommandations au congrès de novembre, d'où un possible débat sur l'ensemble du budget de l'Association, incluant la cotisation des membres.

Denis Sylvain,
secrétaire général



AVIS AUX ÉTUDIANTS ET AUX ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Tout étudiant-e régulier inscrit à un programme de la Faculté peut poser sa candidature aux postes suivants :

1. Assemblée universitaire;
2. Commission universitaire de la santé et sécurité;
3. Comité sur la rentrée;
4. Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiant-e-s.

SERVICES AUX ÉTUDIANT-E-S

1. Comité de gestion du Service d'animation culturelle;
2. Comité de gestion du Service des sports;
3. Comité de gestion du Service d'orientation et de consultation psychologique;
4. Comité de gestion du Service de pastorale;
5. Comité de gestion des Services socio-économiques.

Tout candidat-e étudiant doit faire parvenir au Comité de nominations de l'AGEEFEP une courte lettre mentionnant les motifs de sa candidature et le programme de certificat auquel il est inscrit. Le Comité de nominations de l'AGEEFEP rencontrera tous les candidat-e-s. Une fois acceptées, les candidatures seront soumises au conseil représentant les étudiant-e-s de l'Université.

Pour tout renseignement concernant les postes à pourvoir, veuillez téléphoner à M^{me} Chantal Laplante au 842-3678.

Comité de nominations de l'AGEEFEP
C.P. 6128, succ. A
Montréal, QC
H3C 3J7

Au congrès de l'AGEEFEP, DES DOSSIERS ACADÉMIQUES TRÈS CHAUDS



Au moment où l'Université de Montréal cherche à redéfinir sa mission en vue de l'an 2000 et que la Faculté de l'éducation permanente réfléchit elle aussi à son avenir, les participant-e-s au congrès de l'AGEEFEP seront saisis de dossiers académiques particulièrement chauds, dont l'issue dépendra des politiques futures de l'Université.

Il en est certainement ainsi du Baccalauréat avec appellation (BACCAP), que les membres réclament depuis la fondation de l'Association en 1985. Le projet est à l'étude depuis plusieurs mois à la Sous-commission du 1^{er} cycle, et la Faculté de l'éducation permanente a réitéré encore récemment son intérêt à faire l'essai du BACCAP dans les trois champs suivants : bio-environnement, gestion et éducation-santé communautaire.

Au regard de la reconnaissance des acquis, qui constitue également l'un des crédos de l'AGEEFEP, les congressistes devront se demander si l'intention manifestée par l'Université de resserrer ses critères d'admission risque de compromettre la tradition, très bien implantée à la FEP, de reconnaître la valeur de l'expérience acquise sur le marché du travail. Il y a là une incidence certaine sur le principe d'un large accès à l'Université,

un principe que l'AGEEFEP défend ardemment.

Le congrès sera aussi invité à faire le bilan de certains dossiers qui touchent l'ensemble de l'Université. Entrent dans cette catégorie le test de français auquel doivent se soumettre les nouveaux étudiant-e-s de l'U. de M. et le nouveau règlement pédagogique qui a modifié les normes de passage d'un cours et d'un programme.

Quoique moins spectaculaires, d'autres interventions de l'Association comportent des conséquences importantes sur la vie universitaire des étudiant-e-s de la FEP. Les congressistes prendront ainsi connaissance d'un rapport sur le fonctionnement des conseils de programme, là où siègent de nombreux représentants de l'AGEEFEP, et des initiatives prises dans les dossiers suivants :

- La reclassification en cours réguliers de nombreux cours avec laboratoire qui ne méritaient pas cette appellation;
- L'évaluation, la modification, le transfert, l'abolition ou la création de nouveaux programmes de certificat;

— L'enseignement à distance;

— La création d'un guide pratique pour les étudiants qui siègent aux différents conseils de programme.

— Le bilan du service des plaintes de l'AGEEFEP.

En matière d'affaires académiques, le programme du congrès prévoit enfin un bilan des activités de l'AGEEFEP à l'extérieur du campus. Depuis le congrès biennal de 1987, le Conseil régional du Haut-Saint-Laurent a mis fin à ses activités, mais cette perte a été compensée par la création du Conseil régional de Québec. Les congressistes étudieront aussi l'ensemble de la politique de l'Université pour ses étudiant-e-s hors campus.

Dans l'ensemble, le travail des congressistes consistera donc à évaluer dans quelle mesure les mandats votés par le dernier congrès ont été réalisés et à poser les balises de l'action de l'AGEEFEP pour les deux prochaines années.

Christian Arseneault,
vice-président aux
affaires académiques



Affaires étudiantes, LE CHAMP D'ACTION DE L'AGEEFEP S'ÉLARGIT

L'un des gains les plus significatifs réalisés par l'Association au cours des deux dernières années a certainement été la reconnaissance officielle de l'AGEEFEP par l'Université à la toute fin de 1988. Dès lors, le champ d'action de l'Association ne se limitait plus à la seule Faculté de l'éducation permanente mais s'étendait à l'ensemble de l'U. de M. Dans les mois subséquents, cet événement a aussi transformé le contexte des relations AGEEFEP-FAECUM. En vertu des statuts et règlements de l'U. de M., les deux associa-

tions sont en effet devenues partenaires au conseil étudiant, l'organisme désigné par l'Université pour nommer les représentant-e-s étudiants à ses diverses instances.

Le conseil étudiant fonctionne sur le principe de la représentation proportionnelle. Ainsi, la FAECUM occupe les deux tiers des sièges et l'AGEEFEP, l'autre tiers. Cependant, ce principe ne joue que pour la formation du conseil, la règle de la majorité s'appliquant lorsque le conseil nomme les délégué-e-s étudiants

aux instances universitaires. Puisque la FAECUM détient cette majorité, elle pourrait, si elle le voulait, priver l'AGEEFEP de toute représentation. Pour cette dernière, il est clair qu'il s'agit là d'une anomalie; la répartition des sièges étudiants devrait également obéir à la règle de la proportionnelle.

Cependant, il y a souvent mieux à faire que mener des guerres de principes. Même si elle n'occupera pas un nombre de sièges proportionnel à son membership, l'AGEEFEP a en effet obtenu l'assurance qu'elle serait présente là où il en va de son intérêt: à l'Assemblée universitaire, à la Commission des études, à la Sous-commission du 1^{er} cycle et aux Services aux étudiants, pour ne nommer que les principales instances. Pour l'instant, ce n'est pas tant le nombre de délégué-e-s qui importe que l'assurance d'une présence. Les relations plus étroites établies avec la FAECUM militent également en faveur de l'essai de cette formule, quitte à en réévaluer la pertinence ultérieurement.

Le conseil représentant les étudiants s'est réuni à plusieurs occasions. Les premières rencontres ont été consacrées au choix du mode de fonctionnement et à l'étude du mandat. En plus de délibérer sur toute question relative aux affaires étudiantes, le conseil nomme ou recommande la nomination d'étudiant-e-s aux diverses instances de l'Université. Il peut également faire toute proposition visant à modifier la représenta-

CONGRÈS de L'AGEEFEP

En vue du congrès biennal de l'AGEEFEP, qui aura lieu les 18 et 19 novembre 1989, tout membre de l'Association est invité à poser sa candidature à l'un des postes suivants :

Comité exécutif :
Président-e
Secrétaire général-e
Vice-président-e aux affaires académiques
Vice-président-e aux affaires étudiantes
Vice-président-e aux services aux étudiant-e-s

Conseil de direction : dix directeurs ou directrices
Les candidatures au Comité exécutif doivent être appuyées par cinq proposeur-e-s; celles au Conseil de direction, par deux proposeur-e-s. Les bulletins de candidature porteront les informations suivantes : le nom des candidat-e-s et des proposeur-e-s en lettres moulées, leur code permanent et leur signature. Les candidatures doivent être adressées au :

Comité des mises en candidature
C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec) - H3C 3J7
Tél.: 842-3678

C'est un rendez-vous

La date limite est le 19 novembre 1989.

tion des étudiant-e-s à ces mêmes instances.

L'énoncé de principe qui régit le mode de fonctionnement du conseil est très louable : « Dans l'intérêt commun de l'ensemble des étudiants de l'Université, le Conseil représentant les étudiants convient de fonctionner dans un esprit de collaboration entre les associations membres et de faire en sorte, dans la mesure du possible, que chacune d'elles, le cas échéant, soit représentée aux différentes instances de l'Université ». La FAECUM n'a pas voulu accorder à l'AGEEFEP des postes statutaires. Cependant, au moment de procéder aux nominations, elle est restée fidèle à l'énoncé de principe et elle a entériné les candidatures proposées par l'AGEEFEP.

Le conseil a également adopté des propositions visant à augmenter le nombre d'étudiant-e-s à divers comités et instances (Assemblée universitaire, Comité sur la rentrée, Comité des initiatives étudiantes, Commission universitaire de la santé et de la sécurité). Il n'y a aucune raison pour que l'Université ne réponde pas favorablement à ces demandes.

Voici maintenant l'état de la participation de l'AGEEFEP aux instances universitaires pour les postes devenus vacants entre les mois de mai et d'octobre 1988.

Assemblée universitaire :

M. Denis Sylvain

Une proposition a été déposée afin d'augmenter à huit étudiant-e-s la représentation à cette instance :

Sous-Commission du 1^{er} cycle :

M. Christian Arseneault

Comités de gestion des services aux étudiants :

Services socio-économiques :

M. Denis Sylvain.

Service de santé :

M^{me} Chantal Laplante

Service d'orientation et de consultation psychologique :

M. Jean-Pierre Vézina

Plusieurs autres nominations sont actuellement à l'étude, principalement au Service des sports et au Service d'animation culturelle.

Il est bien clair pour l'Association que ses représentant-e-s aux instances universitaires ont non seulement la responsabilité de promouvoir les intérêts des étudiant-e-s de la FEP, mais également ceux de toute la communauté étudiante. Qu'on lui

ait ouvert les portes du Conseil l'incite fortement à élargir son champ d'intérêt et d'intervention. Puisque le Conseil a le mandat de défendre les intérêts des étudiant-e-s de toutes les facultés et même des écoles affiliées, l'Association ne pourrait s'en tenir exclusivement et aveuglément aux dossiers qui touchent directement ses membres. En agissant ainsi, elle se soustrairait à ses obligations envers l'ensemble de la communauté étudiante; elle desservirait aussi le mouvement étudiant dont elle est partie prenante.

Chantal Laplante
vice-présidente
aux affaires étudiantes

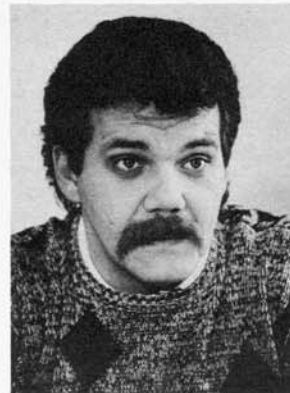
Les droits des étudiants : UNE RÉFLEXION COLLECTIVE S'IMPOSE

Les étudiant-e-s ont-ils des droits? Quels sont-ils? De quelle façon les diverses universités québécoises définissent-elles, interprètent-elles et appliquent-elles ces mêmes droits? Étant donné l'absence de réponses claires à ces interrogations, ne serait-il pas indiqué d'inviter toutes les associations d'étudiants du Québec à unir leurs efforts pour créer un bureau de recherche en droit étudiant? En matière d'affaires étudiantes, ce sont là quelques-unes des questions que se poseront les participant-e-s au congrès biennal de l'AGEEFEP, les 18 et 19 novembre prochain.

Au fil des ans, l'Association a pu constater qu'une multitude de règlements universitaires définissent avec précision les obligations des étudiant-e-s, mais que leurs droits sont mis en sourdine. Entre autres, le droit pour une association de représenter un étudiant-e lors d'un conflit avec les autorités n'est pas explicitement reconnu. L'Université Laval a franchi un grand pas dans ce sens en adoptant une charte des droits des étudiant-e-s qui garantit à ces derniers une participation à la vie universitaire, l'évaluation de l'enseignement, un plan de cours ainsi que la propriété intellectuelle et l'évaluation commentée des travaux, pour ne nommer que les principaux aspects.

En raison de la diversité des pratiques institutionnelles et des nombreuses zones nébuleuses en matière de droit étudiant, ne serait-il pas opportun de créer un centre de recherche en droit étudiant qui serait financé et géré par l'ensemble des associations étudiantes du Québec?

L'AGEEFEP DORÉNAVANT PRÉSENTE AUX SAE



Source d'insatisfaction et de revendication de la part de la clientèle de l'Éducation permanente, le dossier des Services aux étudiants a peu évolué au cours des deux dernières années. Il pourrait cependant en être autrement dans un avenir prochain puisque l'AGEEFEP sera dorénavant représentée aux SAE

En vertu de sa participation au Conseil étudiant et de l'entente intervenue avec la FAECUM, l'Association est en effet assurée de siéger désormais aux Services aux étudiants. Elle sera ainsi mieux placée que jamais pour faire valoir ses points de vue, entre autres la nécessité d'uniformiser les normes d'inscription dans les différents services. Dans certains cas, ces normes sont carrément discriminatoires pour les étudiant-e-s de la FEP.

Cela dit, l'AGEEFEP bénéficie tout de même des fonds alloués par l'Université ou les SAE pour le financement de ses propres services. Au cours de la dernière année, ce fut le cas pour la publication de l'agenda *L'Indispensable* et de la revue *Cité éducative*, pour la tenue des stands d'information au début de chacun des trimestres et pour l'ouverture du café rencontre de l'AGEEFEP au pavillon Jean-Brillant.

Sans renoncer à sa volonté d'obtenir des services aux étudiants mieux adaptés aux besoins de ses membres, l'AGEEFEP constate qu'elle a intérêt à appliquer le vieux principe «On n'est jamais si bien servi que par soi-même» et à créer ses propres services. Certains sont déjà bien connus, tel le service d'information et d'assistance à l'étudiant-e dans les dossiers

litigieux avec l'Université, la collation des grades des diplômé-e-s de la FEP et l'organisation de partys de fins de trimestre. D'autres pourraient s'ajouter dans un proche avenir : gardiennage, covoiturage et échanges de livres notamment.

Tout le dossier des SAE sera bien sûr débattu au congrès de l'AGEEFEP les 18 et 19 novembre.

Jean-Pierre Vézina,
vice-président aux
Services aux étudiants

Un rendez-vous:

Le *Café* de L'AGEEFEP

Que ce soit pour travailler en groupe avec vos collègues étudiants et étudiantes, pour organiser un party de fin de trimestre, pour rencontrer des gens sympathiques ou, plus simplement, pour passer le temps de façon agréable, un nouveau service est disponible depuis quelques mois : le Café de l'AGEEFEP.

Situé au rez-de-chaussée du pavillon 3200 Jean-Brillant et ouvert de 20 h 00 à 23 h 30 du lundi au vendredi, le café-bar de l'AGEEFEP offre tous les services habituels dans ce genre d'établissement; ses prix sont également très avantageux. En raison de



Le café de l'AGEEFEP est un lieu qui se prête autant à la détente qu'au travail intellectuel.

son aménagement en deux sections, le café-bar permet la tenue simultanée de deux types d'activités : le travail intellectuel, en solitaire ou en groupe, et le divertissement.

L'ouverture du Café de l'AGEEFEP traduit une volonté maintes fois exprimée par les membres de disposer d'un lieu de rencontre sur le campus. C'est fait : à vous de vous y rendre!

Le Café de **l'ageefep**

Accueille tous les
étudiant-e-s
de l'Université au
3200, rue Jean-Brillant

CAFÉ • EAUX GAZEUSES • JUS • VIN •
ALCOOL • SANDWICHES • CHIPS •

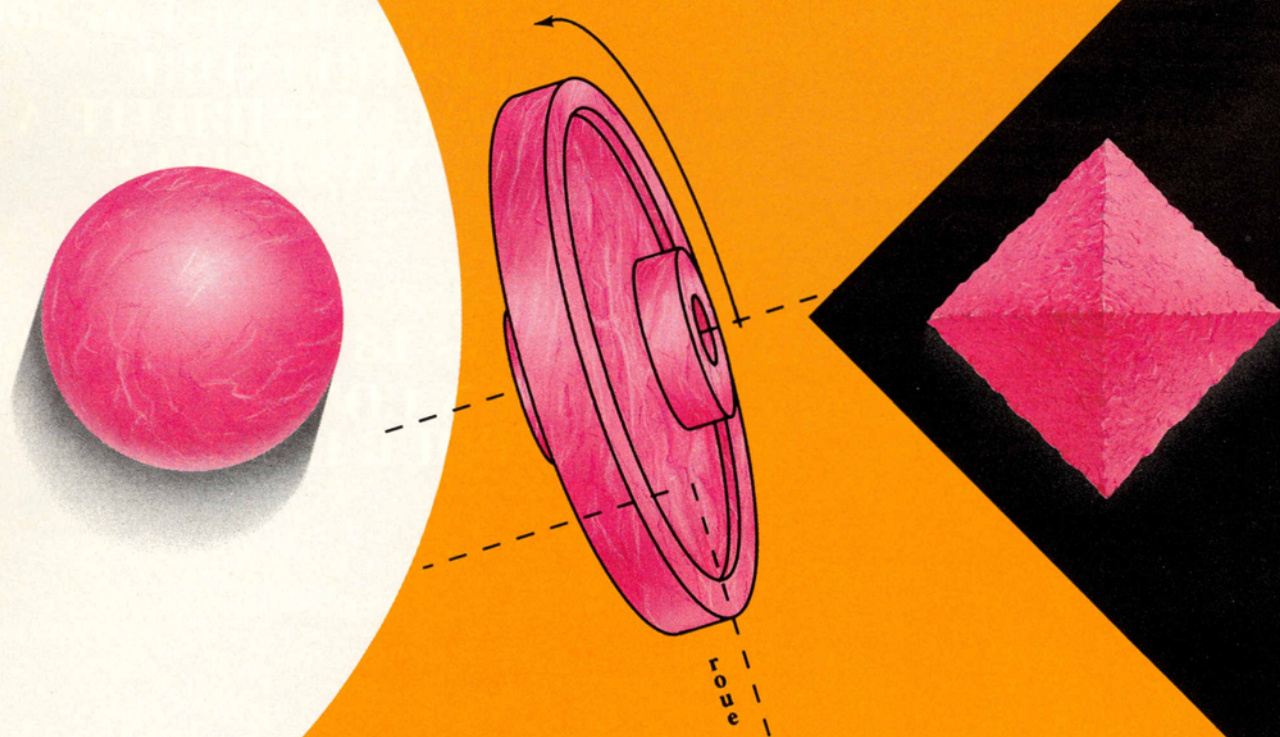
• BACK GAMMON • ÉCHEC •
TÉLÉVISION



Heures d'ouverture: 20h à 23h30

Bière 1,75\$
Bière pression 1,25\$

UN FACE À FACE PROFITABLE



Le choc des connaissances... La créativité qui mène à l'innovation... Enseignants et entreprises deviennent des partenaires de progrès en mettant en commun théorie et pratique des nouvelles technologies.

Depuis 25 ans, le service des stages du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science crée ces face à face profitables entre des entreprises et des enseignants du secondaire, du collégial et de l'enseignement universitaire par :

- des cours en milieu de travail;
- des stages de perfectionnement;
- des stages-projets.

Une réponse aux besoins concrets de chaque partenaire.

En 1988-1989, 372 entreprises ont accueilli 794 enseignants, ce qui représente 7 746 jours-personnes d'échange de connaissances.

